



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

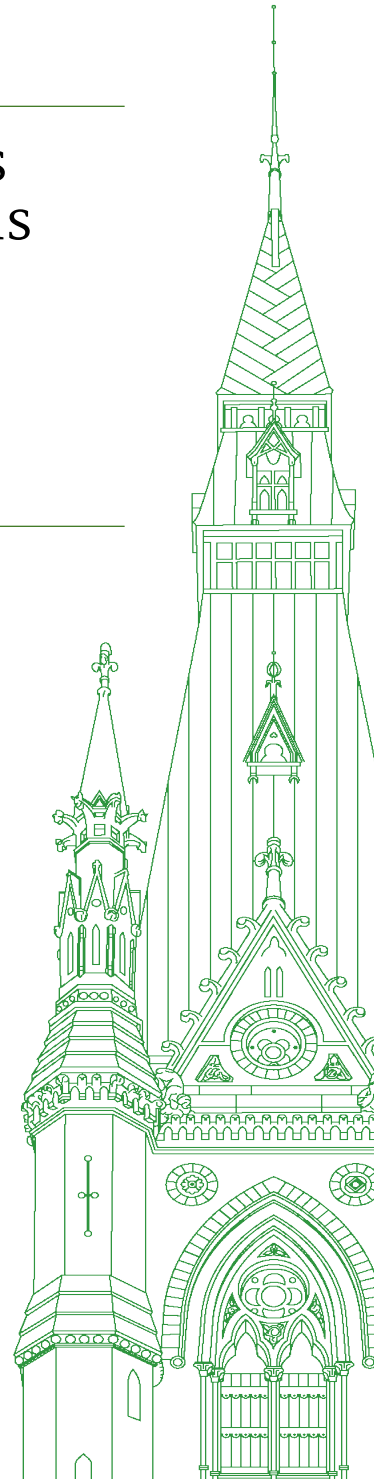
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 031

Le jeudi 12 mars 2026

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 12 mars 2026

• (1105)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Je suis sincèrement désolé. J'ai été retenu à l'étage par une urgence qui ne pouvait pas attendre. Merci de votre patience.

Bienvenue à la 31^e réunion du Comité des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes.

Nous accueillons encore une fois nos collègues de Services publics et Approvisionnement Canada pour discuter du budget supplémentaire des dépenses (C).

Je vous cède la parole pour votre déclaration liminaire.

Arianne Reza (sous-ministre, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Merci, monsieur le président, de nous recevoir aujourd'hui.

Tout d'abord, permettez-moi de souligner que nous sommes réunis aujourd'hui dans le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Je suis accompagnée de Nathalie Bertrand, sous-ministre adjointe principale, Receveur général et Pensions, de Michael Hammond, dirigeant principal des finances et sous-ministre adjoint, Finances, et de Lorenzo Ieraci, sous-ministre adjoint, Politiques, planification et communications.

Nous sommes heureux de comparaître devant le Comité pour répondre à vos questions au sujet des 43 millions de dollars demandés dans le budget supplémentaire des dépenses (C) pour Services publics et Approvisionnement Canada, appelé communément SPAC.

[Français]

Alors que le Canada doit faire face à des défis qui évoluent rapidement par rapport à son économie et à sa sécurité, le gouvernement fédéral demeure déterminé à investir au pays tout en réduisant les dépenses consacrées aux activités courantes. En raison de son vaste mandat, SPAC soutient directement le gouvernement dans la réalisation de bon nombre de ses objectifs.

Monsieur le président, avant de répondre aux questions, permettez-moi de donner des précisions sur le rôle de SPAC à l'égard de certaines priorités du gouvernement visées par le budget supplémentaire des dépenses, ainsi que de souligner un certain nombre de demandes de financement qui concernent directement SPAC.

[Traduction]

Face à l'incertitude persistante qui plane sur l'économie et la sécurité du pays, le ministère demande 17 millions de dollars afin de pouvoir soutenir les campagnes publicitaires des autres ministères et organismes. Ces fonds sont destinés aux campagnes imprévues que les ministères et les organismes ne peuvent pas financer à même leurs fonds existants.

Monsieur le président, le budget supplémentaire des dépenses comprend également une demande de 13,5 millions de dollars destinés à financer les locaux des employés qui assurent les services de pension liés à la Loi sur la pension de la fonction publique, à la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, ainsi qu'aux caisses de retraite des Forces canadiennes et de la Force de réserve. Ce financement important est un ajustement administratif annuel demandé dans le cadre des budgets supplémentaires.

Parmi les autres demandes présentées dans le budget des dépenses, il y a un financement de 2 millions de dollars pour mettre sur pied un bureau de transition conjoint chargé de soutenir les réformes de l'approvisionnement en matière de défense.

[Français]

Les fonds demandés aideront le gouvernement à simplifier l'approvisionnement en matière de défense, à moderniser les capacités militaires du Canada et à accroître la coopération avec nos alliés.

Le budget supplémentaire des dépenses comprend par ailleurs une demande de 6,2 millions de dollars pour le Plan pour l'usage de terrains publics à des fins résidentielles. Les fonds demandés serviront à financer la banque de terrains publics du Canada, en plus d'aider le centre chargé d'aliéner les terrains fédéraux excédentaires à offrir des terrains publics fédéraux pour la construction de logements à la grandeur du pays.

Le budget supplémentaire des dépenses qui est devant vous aujourd'hui comprend un certain nombre de transferts nets entre les ministères. Mentionnons notamment les fonds inutilisés qu'Affaires mondiales Canada prévoit transférer à SPAC pour les coûts liés à la tenue du Sommet du G7, en Alberta, l'an dernier.

[Traduction]

Enfin, j'aimerais aussi souligner que le gouvernement est en train de regrouper ses centres de données dans le cadre de ses efforts visant à transformer son infrastructure des technologies de l'information, ce qui entraînera des économies d'énergie et de locaux. Entre autres transferts dans le cadre du budget des dépenses, SPAC transférera 900 000 \$ à Services partagés Canada pour compenser les réductions d'énergie et d'espace.

Monsieur le président, SPAC est déterminé à continuer à réaliser des économies pour soutenir la mise en œuvre du programme de politiques du gouvernement.

Nous serons heureux de répondre à vos questions. Merci.

Le président: Merci, madame Reza.

Monsieur Jones, bienvenue encore une fois au Comité. Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

Scott Jones (président, Services partagés Canada): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens d'abord à souligner que l'endroit où nous sommes est un territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe algonquin.

Je vous remercie de me donner l'occasion de discuter des demandes de Services partagés Canada, ou SPC, dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2025-2026.

Je suis accompagné de Scott Davis, qui est le dirigeant principal des finances.

SPC est responsable de la modernisation et de l'exploitation de l'infrastructure de technologie de l'information essentielle du gouvernement du Canada. SPC est aussi le principal responsable de la mise en œuvre du programme en matière de transformation numérique et d'efficacité ainsi que du déploiement d'outils d'intelligence artificielle et d'automatisation à l'échelle du gouvernement du Canada.

Nous fournissons des services numériques d'entreprise qui aident les ministères à remplir leur mandat, tout en réduisant les doublons, en renforçant la cybersécurité et en améliorant l'efficacité dans l'ensemble du gouvernement. Une infrastructure numérique moderne et sécurisée est essentielle à la prestation de services, à la sécurité nationale et à la confiance du public. SPC offre cette infrastructure de base grâce à des services numériques, de connectivité, d'hébergement et de cybersécurité. Ces services sont communs à l'ensemble du gouvernement, et ils sont gérés à l'échelle de l'entreprise.

Le budget de 2025 a réaffirmé trois priorités pour le secteur public, soit la rigueur financière, la modernisation numérique et l'amélioration des services pour la population canadienne. SPC joue un rôle direct dans l'avancement de ces trois priorités. Nos efforts pour moderniser les systèmes du gouvernement du Canada améliorent le rendement et la fiabilité, tout en continuant de réduire les coûts grâce à une approche pangouvernementale des services numériques.

[Traduction]

Par exemple, le service de plateforme d'entreprise de SPC offre une solution unique, sécurisée et rentable pour les applications d'entreprise, plutôt que de laisser tous les ministères créer et gérer leurs propres environnements d'hébergement coûteux et cloisonnés. Notre ministère lance également son initiative de service de bureau d'entreprise, qui unifiera et modernisera la fourniture de postes de travail dans l'ensemble du GC grâce à une boîte à outils numérique uniforme, sécurisée et accessible aux fonctionnaires, et s'éloignera du modèle fragmenté actuel où chaque ministère gère ses activités d'ingénierie, ses actifs et ses services de soutien. Nous soutenons également l'engagement du gouvernement à l'égard de la souveraineté numérique en assurant la protection des données gouverne-

mentales, la sécurité des infrastructures critiques et le contrôle continu des principaux actifs numériques.

Ces priorités se reflètent dans le processus d'approvisionnement en cours de SPC, dont la finalité est d'établir des capacités canadiennes souveraines en matière d'infonuagique pour le GC en recourant en priorité à des fournisseurs de services infonuagiques détenus et contrôlés par des entreprises canadiennes afin de pallier les risques géopolitiques et de cybersécurité accrus. Nous contribuons aux objectifs de la politique « Acheter canadien » au moyen des efforts que nous déployons pour encourager l'innovation au Canada et pour renforcer la capacité numérique nationale.

Le financement présenté au Comité vise deux objectifs principaux: renforcer la cybersécurité dans l'ensemble du gouvernement et répondre à la demande croissante de services numériques sécurisés, en particulier à l'appui des priorités de la défense nationale.

Pour le Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2025-2026, SPC demande une augmentation nette de 11,4 millions de dollars, ce qui ferait passer son financement de 2 687 millions de dollars à 2 699 millions de dollars, dont 13,3 millions de dollars en nouveaux fonds pour soutenir une solution d'entreprise de gestion des informations et des événements de sécurité, ainsi que 200 000 \$ en ajustements associés au régime d'avantages sociaux des employés et 2,1 millions de dollars en diminutions nettes liées à des transferts à d'autres organisations.

De plus, SPC demande une augmentation de 25 millions de dollars en recettes nettes en vertu d'un crédit. Cette demande reflète l'augmentation du volume de services liés aux besoins opérationnels et de modernisation du ministère de la Défense nationale pour l'exercice actuel. Comme les recettes connexes compenseront entièrement les coûts, il n'y aura pas d'incidence nette sur le financement.

SPC travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le Centre de la sécurité des télécommunications afin de protéger les réseaux et l'infrastructure du gouvernement.

Chaque année, SPC bloque environ 6,5 billions de cybermenaces, soit en moyenne 18 milliards de menaces par jour, afin de garantir que les systèmes gouvernementaux restent opérationnels et sécurisés. La solution d'entreprise de gestion des informations et des événements de sécurité renforcera considérablement les défenses en automatisant et en accélérant la surveillance de la sécurité dans l'ensemble du gouvernement; elle remplacera l'ancien système en place jusque-là. Elle aura pour effet d'améliorer la capacité de SPC à prévoir et à détecter les cybermenaces et à y répondre. Elle contribuera également à garantir que les services publics essentiels, qu'ils soient liés à la prestation des services, aux opérations de défense ou à la sécurité des communications, restent disponibles, fiables et résilients pour la population canadienne.

SPC continue de livrer les éléments numériques fondamentaux, sécuritaires et fiables qui permettent au gouvernement de servir efficacement la population canadienne. Les fonds demandés dans ce budget supplémentaire des dépenses permettront à SPC de renforcer la cyberdéfense, de répondre à la demande croissante de services et de faire progresser le programme de transformation numérique du gouvernement.

Merci, monsieur le président. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1110)

Le président: Merci, monsieur Jones.

Nous commençons avec...

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Avant de commencer, je tiens à dire que je suis déçu que le ministre Lightbound ne soit pas présent aujourd'hui et qu'il ait rejeté notre demande de comparution. On nous avait dit qu'il partait en congé de paternité. Pourtant, nous l'avons vu répondre à des questions à la Chambre des communes. Il est actif dans les médias sociaux. Il fait des virées à la campagne, organise des réunions — il est partout en somme.

Le ministre a manqué de respect envers le Comité en décidant de ne pas venir témoigner, alors que de toute évidence, il en avait le temps. Nous lui avons offert plusieurs plages horaires pour accommoder son emploi du temps. Je voulais seulement exprimer ma déception au Comité.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Block, la parole est à vous pour six minutes.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, madame Reza, à vous et à vos collaborateurs, y compris les représentants de Services partagés Canada, d'être des nôtres aujourd'hui.

Je sais que ce sont les fonctionnaires qui font le gros du travail une fois que votre ministère reçoit les directives du gouvernement. Nous discutons aujourd'hui du budget supplémentaire des dépenses (C), qui constitue la troisième demande de financement supplémentaire soumise par le gouvernement cette année.

Je ne pense pas que vous en ayez parlé, mais ce budget des dépenses comporte un prêt de 1 milliard de dollars pour Postes Canada. Le gouvernement accuse un déficit de 80 milliards de dollars cette année. Où exactement prendrez-vous l'argent pour verser un autre milliard de dollars à Postes Canada?

Arianne Reza: Ma déclaration liminaire portait seulement sur SPAC, mais nous avons deux sociétés d'État qui demandent du financement par l'entremise du budget supplémentaire des dépenses.

Au sujet de Postes Canada, une discussion s'est tenue récemment avec le ministre Lightbound au Comité sur la possibilité d'un prêt de 1 milliard de dollars. L'annonce a été faite cette journée-là. Comme le financement est versé sous forme de prêt, différentes structures de remboursement seront examinées avec Finances.

M. Ieraci veut peut-être ajouter quelque chose.

Lorenzo Ieraci (sous-ministre adjoint, Politiques, planification et communications, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Merci, madame la sous-ministre.

Évidemment, le ministère des Finances serait mieux en mesure de fournir une réponse précise à la question de savoir comment ce prêt s'inscrit dans la situation financière générale du gouvernement du Canada. La demande a été soumise, examinée et approuvée par le gouvernement, et l'annonce portait sur un prêt remboursable.

Kelly Block: Le directeur parlementaire du budget, dans son rapport sur le budget supplémentaire des dépenses, a relevé une section sur les affectations bloquées. Dans votre déclaration liminaire,

madame Reza, vous avez parlé, je crois, des transferts de financement d'un ministère à l'autre, mais vous n'avez aucune idée de la façon dont cet argent est transféré sous forme de prêt à Postes Canada.

• (1115)

Arianne Reza: Je vais d'abord établir une distinction. Les transferts dont j'ai parlé dans ma déclaration liminaire se font entre les ministères centraux lorsque des ajustements sont requis ou lorsque des services ont été fournis, comme nous l'avons fait, par exemple, dans le cadre du G7.

Le prêt à Postes Canada est du nouvel argent demandé dans le cadre financier. Ces fonds proviennent en fait du ministère des Finances, de l'émetteur ou du premier ministre si vous voulez; ils viseront différents éléments. Comme mon collègue l'a indiqué, les explications que vous demandez se rattachent davantage au mandat du ministère des Finances.

Kelly Block: Je pense que vous avez répondu à ma question en disant que ces fonds étaient de nouveaux dollars. Ce ne sont pas des fonds transférés d'un ministère à l'autre. Merci de cette précision.

Vous avez mentionné le dernier témoignage du ministre devant le Comité. C'était le 10 février. Ce jour-là, le ministre Lightbound a dit qu'il souhaitait de tout cœur que les Canadiens récupèrent l'argent des prêts consentis à Postes Canada.

L'entente de prêt renferme-t-elle un échéancier pour le remboursement et précise-t-elle ce qui arrivera si Postes Canada s'avère incapable de rembourser?

Arianne Reza: Ce sont des questions très générales, mais à propos de la structure du prêt, des conditions sur le remboursement sont en place depuis longtemps. Cette intention est inhérente à l'entente.

M. Ieraci veut peut-être ajouter quelque chose.

Lorenzo Ieraci: Merci, madame la sous-ministre. J'aurais quelques éléments à ajouter.

Les fonds sont considérés comme un financement remboursable octroyé à Postes Canada. À ce stade-ci, aucun calendrier précis n'a été établi par rapport à la capacité de rembourser. Plusieurs facteurs sont pris en compte par Postes Canada et le gouvernement, notamment le fait que la société d'État et son syndicat essaient en ce moment de ratifier une convention collective qui, si elle est ratifiée, devrait améliorer la situation, puisque ce serait la première trêve en plus de deux ans entre Postes Canada et son syndicat.

Pour répondre plus directement à votre question, l'article 32 de la Loi sur la Société canadienne des postes énonce que le gouvernement absorbe les montants que Postes Canada n'est pas en mesure de rembourser. À l'heure actuelle, le financement est considéré comme remboursable.

Kelly Block: Très bien. Les contribuables canadiens devront donc rembourser la somme si Postes Canada n'est pas en mesure de le faire.

Nous avons demandé à une responsable de Postes Canada de nous transmettre l'entente de prêt, et elle nous a dit qu'elle relayerait notre demande à ses supérieurs. Nous n'avons rien reçu encore, même si, au Comité, nous nous attendons à ce que nos demandes d'information soient traitées dans un délai de trois semaines.

Madame Reza, pourriez-vous soumettre la nouvelle entente de prêt et l'entente précédente au Comité?

Arianne Reza: Je vais prendre la question en délibéré et fournir une réponse au président du Comité le plus rapidement possible. Il faut que je vérifie ce qui est faisable à l'intérieur des paramètres.

Pour revenir à l'entente de prêt, comme vous le savez, le ministre Lightbound a demandé un plan de transformation qui permettrait à Postes Canada de maximiser ses processus opérationnels et de se renflouer afin d'être en mesure de faire ce remboursement.

Kelly Block: Merci beaucoup. Je fais remarquer que le ministre a annoncé le plan de transformation à l'époque où des moyens de pression étaient exercés et qu'il y avait un sentiment d'urgence. Il a ce plan depuis quatre mois et il n'a pas encore pris de décision.

Merci.

Le président: Je cède la parole à M. Gasparro pour six minutes.

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci du travail que vous faites et de votre présence devant le Comité aujourd'hui.

Étant donné le contexte actuel, nous nous entendons tous sur la nécessité d'apporter des modifications réglementaires et d'accroître la vitesse à laquelle le gouvernement fonctionne, fournit des services et, disons-le franchement, innove.

Dans quelle mesure les modifications que le projet de loi C-15 propose d'apporter à la Loi sur la réduction de la paperasse accroîtront-elles l'efficacité au profit des Canadiens et plus particulièrement des entreprises canadiennes?

Arianne Reza: Merci de la question.

Je vais tout d'abord donner quelques exemples. À SPAC, nous avons évidemment un gros portefeuille ainsi que de multiples lois et règlements. Nous avons recensé les dispositions qui, selon nous, sont inutiles et qui nuisent, par exemple, aux activités des PME. Nous abrogeons celles qui portent sur des infrastructures physiques telles que les quais et sur des domaines soutenus par d'anciennes infrastructures. Nous enlevons ces barrières pour que les entreprises puissent venir et bouger plus rapidement.

À plus grande échelle, ce que nous essayons de faire du point de vue de l'approvisionnement est d'examiner tous les règlements qui encadrent l'approvisionnement fédéral afin de mettre en place une réglementation harmonisée qui réduirait le temps d'arrêt et la complexité et contribuerait à optimiser certains des règlements clés que nous sommes en train d'examiner et dont nous tenons une liste publique. Nous regardons également le Règlement sur le Bureau de la traduction, qui est un élément clé de l'exécution et de la prestation de services dans les deux langues officielles.

Je vais m'arrêter ici.

• (1120)

Vince Gasparro: J'aurais une question complémentaire. D'autres pays dans le monde ont-ils adopté des pratiques similaires?

Arianne Reza: Vous voulez savoir si d'autres pays ont réalisé un examen de leur réglementation...

Vince Gasparro: Oui.

Arianne Reza: Nous sommes constamment en contact avec des partenaires aux vues similaires, surtout dans le milieu de l'approvisionnement. Sachez que le Canada fait beaucoup de travail sur ce plan pour harmoniser ce qui se fait à l'échelon fédéral avec les pro-

vinces et les territoires, mais aussi pour tenir compte de ce qui se passe ailleurs dans le monde.

Au fait, un comité parlementaire du Royaume-Uni a mis sur pied une commission sur les règlements et les efficacités en matière d'approvisionnement. Hier, des membres de cette commission nous ont demandé s'ils pouvaient venir au Canada étudier nos pratiques exemplaires. Je perçois une certaine synergie dans le domaine de l'approvisionnement, surtout dans le secteur public, et nous comptons harmoniser certaines pratiques exemplaires afin d'aider les PME canadiennes à soutenir la concurrence mondiale.

Vince Gasparro: Merci d'avoir parlé d'efficacité et du fait que la fonction publique travaille avec ses homologues étrangers pour en apprendre sur leurs pratiques exemplaires. Je suis content que vous ayez abordé le sujet.

J'aurais une petite question complémentaire. En quoi l'octroi aux ministres d'une autonomie accrue pour accorder des exemptions réglementaires améliorera-t-il la prestation de services aux Canadiens et aidera-t-il le gouvernement à exécuter son mandat?

Arianne Reza: Je vais vous donner un exemple très concret. SPAC est le fournisseur de services communs d'environ 103 ministères. Lorsque des ministères viennent nous voir et qu'ils ont un besoin fonctionnel ou qu'ils veulent acquérir une capacité, pour en arriver à ce niveau d'approvisionnement et d'engagement avec les PME canadiennes ou les Canadiens à grande échelle, il y a beaucoup d'éléments à gérer. Certains sont liés à la sécurité; certains portent sur la loi sur l'accessibilité. Certains concernent même la diversité de notre base de fournisseurs. Le fait de pouvoir procéder plus rapidement et de donner à l'appareil d'approvisionnement la possibilité de rationaliser toutes ces exigences réglementaires ainsi que ce qui se passera à l'interne concernant certaines des politiques du Conseil du Trésor que nous avons — nos propres politiques internes — permettra une exécution plus rapide afin que les Canadiens obtiennent les biens et les services dont ils ont besoin.

Vince Gasparro: Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Le président: Il vous reste une minute et 40 secondes.

Vince Gasparro: C'est très bien.

Pouvez-vous nous parler rapidement des rapports d'étape sur l'examen des formalités administratives?

Arianne Reza: Comme je l'ai dit plus tôt... Je vais peut-être recommencer. Au cours de l'été, il y a eu un effort concerté pour examiner les formalités administratives. On nous a tous demandé de songer aux exigences réglementaires dont nous pourrions nous passer. SPAC est assujéti non seulement à la Loi sur les travaux publics et à la Loi sur la production de défense, mais aussi à une myriade d'autres lois. Je dirais environ 20 ou 22. Je vais peut-être devoir demander à M. Ieraci de répondre, car je pense qu'il aide à superviser certaines d'entre elles.

Nous nous sommes demandé de quoi nous pouvions nous passer. C'est vraiment une occasion pour les entreprises canadiennes, parce que ce retard réglementaire, en particulier pour les PME, entraîne un temps d'arrêt, un décalage, qui change grandement la donne. Nous avons essayé d'être aussi minimalistes que possible. Nous avons passé en revue les scénarios afin de déterminer lesquels devraient être prioritaires pour les Canadiens et les PME canadiennes, et nous les avons fournis au Conseil du Trésor.

Par exemple — je regarde ma liste pour vous donner une idée de l'éventail des changements, car je pense que ce sera intéressant —, nous avons éliminé certaines formalités administratives réglementaires pour l'aliénation des biens saisis. Lorsque des biens ou des produits de la criminalité sont saisis par l'ASFC ou dans d'autres circonstances, nous les conservons puis nous les vendons à titre d'excédents. Il a été utile d'essayer de trouver un moyen plus rapide de procéder. J'ai également pris note du Règlement sur le Bureau des traductions.

Le travail dans le secteur des marchandises contrôlées est associé à de nombreuses formalités administratives. Si les marchandises qui entrent au Canada présentent un risque pour la sécurité ou un risque nucléaire, ou s'il s'agit de substances contrôlées ou de marchandises exportées, nous fournissons l'appareil nécessaire à cette fin. Encore une fois, c'est essentiel pour que les entrepreneurs de la défense puissent agir plus rapidement.

• (1125)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons entendre Mme Gaudreau. Allez-y.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Chers témoins, je vous remercie d'être parmi nous. Votre participation est importante.

Nous avons toujours des questions à vous poser. Vous ne serez pas surpris de mes questions. En fait, je me mets toujours dans la peau des citoyens. Ils veulent en savoir davantage.

Je vais commencer par aborder la hausse des autorisations budgétaires.

Le budget de Services publics et Approvisionnement Canada va atteindre 7,4 milliards de dollars en 2025-2027. C'est une augmentation de plus de 37 %.

Qu'est-ce qu'on dit aux gens à ce sujet?

C'est une énorme augmentation en deux ans. Comment justifiez-vous cette croissance?

[Traduction]

Arianne Reza: Merci beaucoup.

[Français]

Beaucoup de raisons justifient cette augmentation. Nous recevons des fonds pour la construction d'immeubles, pour les propriétés, pour les terrains. Les travaux concernant les ponts et les édifices coûtent très cher. Nous devons avoir des sources de financement pour payer les biens immobiliers.

Par ailleurs, il y a beaucoup d'intérêt à s'assurer de pouvoir entamer le processus d'aliénation des biens immobiliers. Nous devons donc avoir des fonds pour couvrir les travaux que nous faisons.

Nous faisons aussi beaucoup de traduction. Nous devons donc, entre autres choses, couvrir les salaires des interprètes. Il y a beaucoup de lignes de financement au sein du ministère.

Marie-Hélène Gaudreau: Je sais qu'en ce moment, le Bureau de régie interne est en train de discuter de ça. Je suis très inquiète au sujet des appels d'offres accordés aux plus bas soumissionnaires,

mais vous êtes en train de me dire qu'on ne fera pas fi de la qualité, entre autres choses, et qu'elle fait partie des discussions.

Arianne Reza: Oui, elle en fait partie.

Du côté de l'approvisionnement, nous tenons toujours compte du prix. Même si la qualité ne change pas, nous devons trouver une façon d'établir des critères pour savoir quelle est la meilleure valeur pour les Canadiens. Nous parlons parfois des règlements, mais nous devons trouver un moyen d'atteindre un équilibre pour que le coût d'approvisionnement ne soit pas la fin. C'est très important.

Madame Bertrand, du côté du receveur général, pouvez-vous nous dire un peu pourquoi il y avait une augmentation dans les deux dernières années?

Pouvez-vous donner des exemples?

Nathalie Bertrand (sous-ministre adjointe principale, Direction générale du receveur général et des pensions, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Un des exemples de secteur où le budget a augmenté est celui de la publicité. Il y a toujours eu une somme de 1 million de dollars consacrée au Fonds pour les besoins émergents. Cette année, la valeur de ce fonds a augmenté de 17 millions de dollars par le truchement du budget supplémentaire des dépenses (C). Maintenant, la valeur de ce fonds est de 29 millions de dollars.

Marie-Hélène Gaudreau: Voilà qui m'amène à poser deux questions sur les mécanismes liés aux activités de publicité. Je reviendrai à la question du logement par la suite.

Quels sont les mécanismes de contrôle? Les gens vont se dire qu'il y a de l'argent supplémentaire et vont se demander ce que le gouvernement va faire. Est-ce qu'on va vraiment faire la promotion des priorités politiques du gouvernement plutôt qu'informer les citoyens? Ça m'inquiète.

Nathalie Bertrand: Plusieurs parties interviennent dans la publicité, et beaucoup de contrôle est exercé sur ce qui est approuvé en la matière.

À SPAC, nous exécutons les demandes qui arrivent du Bureau du Conseil privé, lequel approuve toutes les publicités. De plus, toutes les publicités dont la valeur dépasse 250 000 \$ sont aussi examinées par le Conseil du Trésor.

Marie-Hélène Gaudreau: Ce que j'ai voulu dire, en posant ma question, c'est que je n'ai pas envie d'entendre le slogan « Un Canada fort ». Nous voulons informer les citoyens.

Avez-vous aussi adopté des critères pour vous assurer que le message transmis est le même d'un océan à l'autre, que l'on s'adresse aux Québécois ou aux gens d'ailleurs? Avez-vous des mécanismes en place à ce sujet?

Nathalie Bertrand: Un des mécanismes qui existent, c'est le contrat géré par le Conseil du Trésor. Il porte sur les normes de publicité. Ces normes permettent justement de s'assurer que les messages sont non partisans et qu'ils respectent le bilinguisme, soit le français et l'anglais.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord. C'est parfait.

Je veux maintenant revenir à la question du logement. Il ne me reste pas beaucoup de temps.

Les 6,2 millions que vous avez mentionnés sont vraiment destinés au Plan pour l'usage de terrains publics à des fins résidentielles, qui vise à utiliser les terrains fédéraux. Si je vous ai bien comprise, il y a des coûts.

Concrètement, combien de terrains ont-ils été désignés? A-t-on un chiffre?

• (1130)

Arianne Reza: Je vais vous revenir là-dessus. Je sais que nous avons désigné environ 88 terrains comme terrains de premier ordre, qui auront beaucoup d'atouts pour le logement. De plus, beaucoup de terrains sont visés par le processus d'aliénation.

En ce qui concerne les 6 millions de dollars, il s'agit de voir ce que nous pouvons faire du côté de l'aliénation des biens immobiliers pour agir plus rapidement. Pour l'instant, il faut compter à peu près neuf ans, parce que nous devons faire le tour du jardin pour vérifier qui veut avoir accès à ces biens. Nous allons agir de façon prioritaire pour le logement.

L'idée est vraiment de réduire les délais avant de pouvoir donner les terrains et voir quels sont les terrains qui conviennent le mieux pour le logement partout au pays.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est parfait.

À mon deuxième tour de parole, je demanderai ce qu'il en est, parce que nous avons évoqué l'idée qu'il pourrait y avoir des logements à Saint-Sauveur, par exemple. Maintenant, comme le nouveau député élu dans la région de Saint-Sauveur est libéral, ça va peut-être arriver plus rapidement.

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci, madame.

Monsieur Patzer, vous avez la parole.

Jeremy Patzer: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais poursuivre dans la même veine que ma collègue, Mme Block.

En ce qui concerne le plan de transformation, aucun plan stratégique n'a été approuvé pour Postes Canada depuis 2019. C'est assez ridicule, compte tenu de l'ampleur du changement structurel qui doit se produire à Postes Canada, et pourtant, nous voici avec un autre prêt de 1 milliard de dollars à l'horizon.

Pourquoi n'y a-t-il pas eu de plan stratégique approuvé pour Postes Canada depuis sept ans? Pendant ce temps, nous ne faisons que jeter de l'argent par les fenêtres. Que se passe-t-il ici?

Arianne Reza: Commençons par le plan stratégique. Habituellement, avec un plan stratégique, il faut une source de fonds entièrement couverte. Compte tenu du déficit structurel que Postes Canada a connu au cours des dernières années... Rappelons-nous que nous sommes passés de sept milliards d'envois postaux à deux milliards, alors que la structure en ce qui concerne les normes de livraison du courrier et l'effectif n'a pas changé. Il y a eu un problème insurmontable, je dirais. Avec le nouveau plan de transformation, nous avons maintenant l'occasion de passer à autre chose.

Je tiens à souligner que la dernière fois que le ministre a comparu devant le Comité, il a parlé d'étudier la question. Nous passons maintenant... Postes Canada fera participer les municipalités à la première étape, soit le choix de l'emplacement des boîtes postales

communautaires, parce que ce sera un élément clé. Ce travail est en cours.

Je pense que l'élément clé à comprendre, c'est qu'il n'y a pas eu de plan stratégique parce que, fondamentalement, il y a eu beaucoup de facteurs limitants pour aller de l'avant. Bon nombre d'entre eux ont été abordés, et nous sommes sur le point de savoir comment nous allons procéder, y compris avec la discussion sur l'effectif qui tire à sa fin, nous l'espérons.

Jeremy Patzer: Ce n'est pas comme s'il y avait eu une baisse soudaine du courrier, toutefois. Il y a eu une progression au fil du temps. Je sais que la pandémie a également touché la Société, c'est certain, et nous ne pouvons pas le nier, mais avant cela, elle fonctionnait déjà à perte sur le plan structurel. Des changements s'imposaient à l'époque.

Si nous n'avons pas approuvé le plan stratégique pendant sept ans, cela a empêché Postes Canada d'apporter certains des changements structurels qui étaient nécessaires il y a sept ans, parce que je suis certain que la Société aurait examiné cette situation à l'interne et essayé de la comprendre. Encore une fois, je ne souscris pas vraiment à l'argument selon lequel, tout à coup, nous devons être à la hauteur et nous allons le faire. Non. Il y a sept ans, la Société a cerné les changements qui devaient être apportés, et aucun de ces changements n'a été apporté.

Y a-t-il des raisons politiques pour lesquelles cela n'a jamais été fait? Je pose la question parce que vous venez de dire que les boîtes postales communautaires allaient être la première étape, alors comment les gens ne peuvent-ils pas en venir à la conclusion que c'était une décision politique?

Arianne Reza: Je peux seulement parler des boîtes postales communautaires. C'est en raison de la saison de construction et parce que les municipalités de tout le Canada réfléchissent à ce qu'elles vont faire. C'est un point de départ naturel.

Pour revenir à la question sur les déficits structurels passés, je peux dire que la Société présentait ses plans. Elle couvrait tout cela. C'est devenu beaucoup plus flagrant et évident, comme vous le savez, au cours des sept dernières années.

M. Ieraci a peut-être plus de détails.

Lorenzo Ieraci: Oui. Merci, madame la sous-ministre.

À titre de précision, nous parlons d'un plan stratégique, mais je pense que nous faisons référence à un plan d'entreprise. Les deux derniers plans d'entreprise ont été approuvés et vont de l'avant. Nous constatons des progrès dans ce domaine.

Je voulais simplement ajouter cela. Merci.

Jeremy Patzer: D'accord. Eh bien, il s'agit de nouveaux renseignements qui n'ont été fournis ni par le ministre ni par Postes Canada lorsqu'ils ont comparu. Il est intéressant que vous disiez cela.

J'aimerais passer rapidement à un autre sujet. Une des villes de ma circonscription a reçu un paiement pour la location de bureaux de Postes Canada d'une entreprise de l'Utah. Apparemment, le gouvernement du Canada sous-traite le paiement à une entreprise appelée Conservice dont le siège social est en Utah. Il est assez ironique qu'une société qui n'arrive pas à faire d'argent, ou qui perd de l'argent à un tel rythme, ne soit même pas le transporteur choisi pour payer les factures de cette entreprise. On a plutôt recours à UPS.

Je suis curieux. Est-il pratique courante au sein de Services publics et Approvisionnement Canada de faire appel à des entreprises américaines pour payer les factures de services publics d'une entité publique?

• (1135)

Arianne Reza: Je vais y répondre en deux temps. Premièrement, nous ferons un suivi auprès de Postes Canada, parce que nous n'avons aucun regard là-dessus. Il s'agit d'une société d'État indépendante à cet égard. Nous allons certainement nous pencher sur la question.

Du point de vue de SPAC, je m'attendrais à ce que toutes nos factures soient payées par l'entremise de Postes Canada.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Osborne, vous avez la parole.

Tom Osborne (Cape Spear, Lib.): Merci.

J'ai quelques questions à vous poser.

Certaines des plus grandes pressions qui s'exercent sur le Canada aujourd'hui concernent le logement, la défense et la sécurité. Je vais commencer par le plan pour la construction de logements sur des terrains publics et demander simplement quels sont les progrès que nous avons constatés à ce jour.

Arianne Reza: Malheureusement, je ne peux parler que de SPAC, parce que, en ce qui concerne le travail que nous faisons actuellement, comme vous le savez peut-être, l'organisme Maisons Canada relève du logement et de l'infrastructure. Il prend les devants à cet égard.

Ce que je peux vous dire, c'est que le rôle de SPAC a été, à ce jour, de s'occuper des terres fédérales dont nous disposons. Au cours de la dernière année, nous avons intensifié nos efforts pour recenser les propriétés qui ont une grande valeur pour le logement partout au pays. Nous avons toutes sortes d'outils géospatiaux. Cette information est disponible sur le site Web accessible au public. Je vous encourage tous à aller voir ce que nous avons déterminé comme étant une valeur élevée pour le logement dans votre municipalité et vos zones d'intérêt. Nous avons tenu compte du transport en commun. Nous avons tenu compte des plaines inondables, des réseaux routiers et des divers éléments qui seraient pertinents.

C'est un outil intéressant. Je dis toujours aux gens d'y jeter un coup d'œil. À ce sujet, nous avons également fait une sorte d'offre active d'intérêt. Ce travail est maintenant intégré au cadre beaucoup plus vaste d'achat de maisons au Canada. Les choses évoluent très rapidement. Il s'agit vraiment de prendre ces terres et d'y construire des logements.

Nous travaillons également à un autre domaine. SPAC est l'un des 26 gardiens du gouvernement. Nous sommes le plus important. Nos responsabilités en ce qui concerne les immeubles de bureaux sont grandes. Certains de ces immeubles peuvent-ils être convertis, et si oui, lesquels et quand? Comment pouvons-nous accélérer le processus d'aliénation? Une fois qu'un bâtiment ou un terrain est désigné comme étant prêt pour l'élimination, nous devons passer en revue d'autres éléments: est-il contaminé? La province est-elle intéressée? Les municipalités sont-elles intéressées? Souvent, nous avons des communautés francophones ou anglophones qui ont aussi le droit, en vertu de la loi, d'être consultées à ce sujet. Il faut voir quelle en est l'utilisation, ou s'il y a aussi un aspect autochtone que nous voulons respecter.

Il y a de nombreux éléments à prendre en compte. Nous voulons cerner de grands groupes de propriétés prêtes à la construction de sorte qu'au lieu d'y aller un projet à la fois, nous puissions les regrouper et travailler avec Maisons Canada pour pouvoir en présenter 10 ou 15 le plus rapidement possible afin de rendre le terrain disponible sur le marché.

Tom Osborne: Merci.

Pouvez-vous faire le point sur l'établissement du bureau de transition conjoint pour soutenir les réformes de l'approvisionnement en matière de défense et sur les mesures qui seront prises?

Arianne Reza: Cet argent découle d'un engagement pris dans une annonce du budget de 2024. Nous avons utilisé ces fonds, soit environ 2 millions de dollars, pour modifier et mettre à jour la Loi sur la production de défense et pour examiner ce que nous faisons avec la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense, qui a été présentée au Comité, je crois. Nous examinons les exigences réglementaires qui doivent être adaptées en fonction des pratiques exemplaires internationales dans le domaine de l'approvisionnement en matière de défense.

Il s'agit en fait d'une sorte d'incubateur, si je peux l'appeler ainsi, qui permet de lancer l'Agence sur la bonne voie pour soutenir la stratégie d'investissement en matière de défense.

• (1140)

Tom Osborne: Merci.

Je vais lancer des fleurs à Services partagés Canada, car même si vous avez reçu une nouvelle demande, vous avez maintenu vos dépenses au niveau de l'an dernier.

Pouvez-vous faire le point au sujet de la nouvelle demande relative à la solution de gestion des informations et des événements de sécurité? À quoi ressemble-t-elle et quelles réussites permettra-t-elle?

Le président: Je suis désolé, monsieur Jones, mais il ne reste que 10 secondes pour une réponse, alors peut-être que vous pourriez la faire parvenir par écrit au Comité, à moins que vous ne vouliez répondre en 10 secondes.

Scott Jones: D'accord. Le contrat a été signé; il est en cours d'exécution; la solution remplace l'ancien système; c'est une façon moderne de gérer les données et les événements.

Des voix: Ha, ha!

Le président: Nous nous attendons également à recevoir un rapport écrit d'une demi-page.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Justement, parlons-en. Je n'ai pas fini.

J'ai parlé de l'ingérence étrangère dans nos élections. J'ai constaté qu'il nous manquait des outils, sur le plan législatif, pour être suffisamment protégés. Là, on nous annonce des réformes partout et des augmentations. C'est de ça que nous parlons aujourd'hui.

À l'ère actuelle, où on parle de nouvelles technologies d'intelligence artificielle et de cybersécurité, comment allez-vous vous assurer que les Québécois et les Canadiens sont bien protégés?

Scott Jones: Je vous remercie de la question.

Nous devons intégrer des niveaux de protection dans nos programmes.

Tout d'abord, nous essayons d'établir une base d'hébergement souveraine et contrôlée par les Canadiens pour protéger les données le mieux possible. Nous avons plusieurs moyens de le faire. D'abord, sur le plan physique, nous hébergeons nos centres de données, qui contiennent les serveurs, les bases de données et l'information.

Ensuite, il y a le domaine de la cybernétique, où plusieurs niveaux de défense sont mis en œuvre. Nous travaillons en étroite collaboration avec le Centre de la sécurité des télécommunications ainsi qu'avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour nous assurer que les niveaux de défense sont complémentaires.

Marie-Hélène Gaudreau: Il ne me reste pas beaucoup de temps, et je voudrais vous poser une autre question.

Ce matin, les représentants de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus m'ont fait part de plusieurs inquiétudes au sujet des réformes annoncées à Postes Canada et du prêt de 1 milliard de dollars du gouvernement. On ne sait même pas quand ce prêt sera remboursé.

Quand vont-ils savoir si leur bureau de poste va rester ouvert? Ça tarde.

Lorenzo Ieraci: Merci de la question.

En ce qui concerne les bureaux de Postes Canada, il n'y aura pas de changement important à son réseau au cours des prochaines années. On sait qu'une des recommandations découlant de l'étude qui a été réalisée était de permettre à Postes Canada de fermer des bureaux dans des communautés considérées auparavant comme rurales, mais qui ne le sont plus et qui comptent maintenant trop de succursales par rapport au niveau de service nécessaire. C'est ce que Postes Canada va regarder à l'avenir.

Je ne connais malheureusement pas les détails du cas de la municipalité dont vous parlez, mais je peux vous dire que Postes Canada va se baser sur ces paramètres.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Jansen, allez-y, puis nous terminerons avec Mme Rochefort.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Merci, monsieur le président.

Pour mettre rapidement les choses en contexte pour ceux qui nous regardent, nous sommes ici aujourd'hui avec Services publics et Approvisionnement Canada. Il s'agit de l'acheteur central du gouvernement du Canada. La raison pour laquelle ses représentants sont ici, c'est que le gouvernement revient devant le Parlement pour demander plus d'argent que ce qui avait été prévu au départ. C'est à cela que sert le budget supplémentaire des dépenses.

En parcourant les nouveaux chiffres, une chose a attiré mon attention, et c'est l'augmentation des dépenses gouvernementales en publicité.

Tout d'abord, je veux simplement confirmer avec vous, madame Reza, que dans le budget des dépenses, votre ministère demande 17 millions de dollars de financement supplémentaire pour les programmes de publicité du gouvernement. Est-ce exact?

• (1145)

Arianne Reza: C'est exact.

Tamara Jansen: D'accord.

J'aimerais parler un instant d'une campagne publicitaire qui a été lancée le mois dernier. Je pense qu'elle est apparue dans mon fil Facebook ou quelque chose du genre. Elle vient de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. Je l'ai trouvée cela très intéressant. Vous annoncez un site Web où il y a un calculateur hypothécaire et un planificateur budgétaire pour les ménages. Il y a un calculateur de remboursement des cartes de crédit, qui compare les comptes bancaires, les économies et les objectifs prévus, et la gestion des dépenses mensuelles. J'ai été très impressionnée par toutes ces applications, même si je sais qu'elles sont disponibles gratuitement ailleurs. Elles sont toutes conçues pour aider les Canadiens à établir un budget prudent et à rester sur la bonne voie sur le plan financier, surtout lorsque les temps sont difficiles. Le message fondamental de cette campagne publicitaire est que lorsque l'argent se fait rare, une budgétisation minutieuse compte.

Je sais que, en tant que députés, nous avons aussi un budget. Nous avons un excellent outil. C'est un peu comme un tableau de bord qui nous permet de savoir si nous respectons le budget ou si nous avons trop dépensé. La publicité est la chose la plus facile à suivre, à mon avis. Si vous approchez de la limite, vous arrêtez simplement de faire de la publicité pour ne pas dépasser votre budget.

Votre ministère a-t-il quelque chose de semblable pour s'assurer que vous ne dépassez pas le budget?

Arianne Reza: Tout à fait. Il y a beaucoup d'éléments à décortiquer.

En ce qui concerne les 17 millions de dollars, il s'agit de besoins imprévus que le gouvernement...

Tamara Jansen: C'est tout à fait discrétionnaire. Est-ce exact?

Arianne Reza: Eh bien, ce sont des besoins imprévus qui sont apparus. La campagne dont vous avez parlé aurait été planifiée et aurait fait partie du budget individuel.

Tamara Jansen: D'accord.

Arianne Reza: En ce qui concerne les contrôles budgétaires que nous avons, comme vous l'avez dit, nous sommes ici pour parler du budget supplémentaire des dépenses (C). Ce budget est déposé pour que les parlementaires puissent voter à son sujet. Il y a des choses qui arrivent au cours de l'année et il faut faire des ajustements. Le budget supplémentaire des dépenses est une sorte de processus traditionnel dans le cadre duquel nous pouvons présenter la synthèse de ce qui doit être ajusté.

Tamara Jansen: Ce que je trouve vraiment intéressant, c'est que vous ne sachiez pas à l'avance quelles seraient vos campagnes publicitaires. Vous venez régulièrement demander des fonds supplémentaires par rapport à ce qui était prévu au départ. Je trouve cela vraiment difficile pour les Canadiens qui paient des millions de dollars pour des publicités qui leur apprennent à respecter le budget alors que le gouvernement continue d'enregistrer des déficits et d'augmenter les dépenses. Vous pouvez peut-être comprendre que les Canadiens trouvent ironique que le gouvernement dépense l'argent de leurs impôts pour promouvoir l'importance de faire un budget.

Arianne Reza: Encore une fois, en ce qui concerne la publicité, elle est gérée de manière très structurée, comme l'a fait valoir ma collègue plus tôt. Par exemple, à SPAC, nous avons dépensé 210 000 \$ en publicité pour l'année. Le gouvernement a accès à 17 millions de dollars, au besoin, pour une campagne publicitaire non planifiée. L'argent qui n'est pas dépensé retourne dans le cadre financier.

Tamara Jansen: J'ai une brève question. Avez-vous le droit de refuser l'octroi de fonds publicitaires lorsque vous dépassez votre budget, ou votre bureau se contente-t-il d'approuver automatiquement les projets?

Arianne Reza: Je tiens à dire qu'il n'y a pas d'approbation automatique au bureau du sous-ministre. J'ai comparu devant le Comité à de nombreuses reprises. L'approbation à l'aveuglette est dangereuse. Nous avons...

Tamara Jansen: Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais terminer. Le gouvernement libéral demande au Parlement 17 millions de dollars de plus en publicité, notamment pour des campagnes qui font la promotion d'outils comme les calculateurs hypothécaires et les planificateurs du budget des ménages pour aider les Canadiens à gérer leurs finances. Les Canadiens ont du mal à joindre les deux bouts à cause des dépenses excessives et irresponsables du gouvernement. Avec des impôts plus élevés, une dette croissante et des années d'inflation qui ont fait grimper le coût de l'épicerie, du logement et de la vie quotidienne, les familles établissent déjà leur budget. Elles le font chaque semaine à l'épicerie et chaque mois lorsque le paiement hypothécaire arrive à échéance. Elles font des choix difficiles parce que la vie est devenue inabordable.

Aujourd'hui, le même gouvernement qui a contribué à créer la crise de l'abordabilité veut dépenser des millions de dollars de l'argent des contribuables pour annoncer des leçons de budgétisation aux Canadiens mêmes qu'il a mis sous pression sur le plan financier. Les Canadiens n'ont pas besoin de campagnes publicitaires qui leur disent comment survivre en période difficile. Ils ont besoin d'un gouvernement qui cesse de rendre la vie inabordable en premier lieu.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à Mme Rochefort, puis nous passerons rapidement au vote sur le budget supplémentaire des dépenses (C).

Madame Rochefort, allez-y.

• (1150)

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'ai été ravie d'apprendre aujourd'hui que vous tendez la main aux collectivités et aux municipalités dans le cadre du projet de modernisation de Postes Canada. Je trouve que c'est un pas en avant très positif. Nous avons entendu les maires de certaines municipalités nous en parler dans le cadre de nos réunions. Je trouve cela très important.

J'ai également été ravie d'entendre les questions de mon collègue sur les formalités administratives et d'apprendre quels progrès ont été réalisés. C'est un processus continu, mais d'autres pays s'inspirent de nous. Ils nous considèrent comme un chef de file en ce qui concerne la réduction de la paperasserie. Je tiens à vous remercier pour ces commentaires.

J'aimerais revenir un peu sur les commentaires de Services partagés. Je les ai trouvés très intéressants. J'aimerais en savoir plus sur la consolidation en cours de certains centres de données au pays. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce qui se passe là-bas?

Scott Jones: Absolument. Je vous remercie de la question.

La création des Services partagés, en 2011, visait notamment à rationaliser l'infrastructure informatique du gouvernement. Au fil du temps, le nombre de centres de données est passé de 500 à 700, environ. Aujourd'hui, il reste moins de 200 anciens centres de données, auxquels s'ajoutent quatre centres de données d'entreprise modernes construits pour les besoins du gouvernement.

De plus, nous collaborons étroitement avec le secteur privé afin de cerner les occasions de bâtir quelque chose qui ne serait pas uniquement à l'usage du gouvernement fédéral, mais qui servirait aussi aux gouvernements provinciaux et territoriaux ou à d'autres administrations pour satisfaire à certaines exigences en matière de sécurité. Cela fait partie de la modernisation nécessaire. Dans sa déclaration préliminaire, Mme Reza a parlé du transfert de fonds. À mesure que nous libérons de l'espace, il revient à nos collègues de SPAC de l'utiliser à d'autres fins au gouvernement ou pour réduire la consommation d'électricité.

Nos centres de données modernes sont des bâtiments très propres et écologiques. Pour ce qui est de la durabilité environnementale, je crois qu'ils ont au moins la cote Argent du programme LEED, mais c'est aussi une méthode de gestion moderne des TI réparties dans diverses installations. Cela nous a permis à la fois de moderniser l'empreinte du gouvernement du Canada et de réduire nos coûts. En effet, regrouper de petits centres alors qu'il y en avait jusqu'à 900 à l'échelle du pays entraîne des gains d'efficacité.

Pauline Rochefort: Ces 200 centres sont-ils répartis d'un bout à l'autre du pays?

Scott Jones: Oui. Ce sont de petits centres de données, un grand terme pour décrire ce qui pourrait être une salle d'ordinateur dans un placard, et qui ne convient pas vraiment à certaines technologies qu'on y trouve. Le ministère doit composer avec l'espace à sa disposition; c'est ainsi que cela fonctionnait auparavant. Grâce à la création de ce réseau, nous atteignons maintenant les normes de niveau entreprise; on parle de redondance, de redondance de l'alimentation électrique, d'infrastructures, de génératrices et d'espace de refroidissement approprié. Cela nous offre une stabilité physique importante pour mener les opérations gouvernementales.

Pauline Rochefort: Nous avons des centres de données sécurisés partout au pays.

Scott Jones: Oui. Nous avons quatre centres de données sécurisés de niveau entreprise.

Pauline Rochefort: J'aimerais en apprendre davantage au sujet de la solution de gestion des informations et des événements de sécurité. Pouvez-vous en dire plus à ce sujet?

Scott Jones: Avec plaisir. Il s'agit de l'outil utilisé par les analystes en cybersécurité pour analyser les événements, où qu'ils se produisent, dans le vaste réseau du gouvernement du Canada. Nous soutenons plus de 5 000 emplacements où travaillent des utilisateurs du gouvernement du Canada. Cela signifie un réseau de connectivité décentralisé. Tous ces événements sont regroupés ici pour que nos analystes puissent les examiner. Observons-nous des événements? Y a-t-il des incidents dans nos infrastructures, à tel ou tel endroit? En cybersécurité, il faut souvent rassembler de petits éléments. Cela nous permet de les regrouper, d'utiliser l'analyse de données afin de déterminer s'il est nécessaire d'examiner un élément quelconque. C'est ce que nous faisons avec le Centre de la sécurité des télécommunications. C'est un environnement très complexe.

En outre, nous pouvons désormais gérer ces informations et regarder en arrière. Y a-t-il eu un incident? Si oui, quand? Quelles ont été les répercussions sur le gouvernement du Canada? Le cyberspace est un environnement qui évolue à une vitesse fulgurante, notamment pour ce qui est de l'utilisation de l'intelligence artificielle contre nous, dans la cybertechnologie. Beaucoup d'acteurs s'intéressent à ce que fait le gouvernement du Canada. Il s'agit notamment de veiller à nous donner la capacité de mettre à niveau ces défenses en continu, en collaboration avec nos partenaires du CST.

Pauline Rochefort: Comment décririez-vous l'expertise du Canada dans ce domaine par rapport aux autres pays?

Scott Jones: Dans le cadre de mes anciennes fonctions, je dirigeais le Centre canadien pour la cybersécurité. Je peux donc affirmer que notre expertise est de premier ordre. Honnêtement, je suis extrêmement fier des mesures mises en place pour assurer la défense du gouvernement du Canada. La création de Services partagés Canada a permis de regrouper nos activités et de mettre en place d'excellents systèmes de défense de réseau. Le Centre de la sécurité des télécommunications, grâce à ses innovations, apporte un complément à nos activités commerciales. Nous sommes ainsi en mesure de protéger, en passant par ces différents niveaux, les renseignements du gouvernement et des citoyens qui nous sont confiés.

Dans le cyberspace, il ne faut jamais relâcher notre vigilance. Malheureusement, c'est l'un de ces domaines où nos adversaires ont leur mot à dire. Ils investissent beaucoup, alors nous devons continuellement nous adapter et changer notre approche à l'égard de la cybersécurité.

• (1155)

Pauline Rochefort: Merci. C'est tout.

Le président: Merci beaucoup à tous.

Aux représentants de SPAC, c'était un plaisir de vous revoir.

Merci beaucoup aux représentants de Services partagés et aux équipes de MM. Jones et Davis.

Monsieur Jones, j'ai une brève question avant de vous laisser partir. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné le nombre de cyberattaques que nous subissons. Combien d'attaques y a-t-il par jour?

Scott Jones: Je vais m'assurer d'obtenir le chiffre exact et...

Le président: Peut-être pourriez-vous nous donner la réponse plus tard. J'aimerais savoir si vous faites un suivi de leur provenance.

Scott Jones: En général, nous ne suivons pas leur provenance. Notre rôle est de nous défendre contre les menaces, peu importe leur provenance. Notre objectif est donc de les contrer.

Nous veillons à communiquer ces renseignements aux services de renseignement pour qu'ils soient informés, conformément au cadre d'attribution du gouvernement.

Le président: Il s'agit surtout d'attaques parrainées par un État, je suppose.

Scott Jones: Cela dépend. Le milieu criminel a beaucoup d'intérêt pour le gouvernement du Canada. Parfois, les cybermilitants cherchent uniquement à savoir ce qu'ils ont la possibilité de faire. Il y a une multitude d'acteurs, allant des États aux cybermilitants en passant par des individus qui veulent voir jusqu'où ils peuvent aller.

Le président: Je vous remercie encore une fois de votre temps. Nous en sommes reconnaissants.

Chers collègues, nous allons manquer de temps pour les jours des crédits. Nous allons donc passer aux votes sur le budget supplémentaire des dépenses (C).

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Crédit 5c—Paiements à la Société aux fins visées à l'article 31 de la Loi sur la Société canadienne des postes.....1 008 000 000 \$

(Le crédit 5c est adopté avec dissidence.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Crédit 1c—Dépenses de fonctionnement.....39 634 699 \$

(Le crédit 1c est adopté avec dissidence.)

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE

Crédit 1c—Paiements à la Commission pour les dépenses de fonctionnement.....2 465 000 \$

Crédit 5c—Paiements à la Commission pour les dépenses en capital.....16 450 000 \$

(Les crédits 1c et 5c sont adoptés avec dissidence.)

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Crédit 1c—Dépenses du programme.....4 500 000 \$

(Le crédit 1c est adopté avec dissidence.)

SERVICES PARTAGÉS CANADA

Crédit 1c—Dépenses de fonctionnement.....13 255 834 \$

(Le crédit 1c est adopté avec dissidence.)

SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Crédit 15c—Rajustements à la rémunération.....31 195 709 \$

Crédit 30c—Besoins en matière de rémunération.....140 000 000 \$

Crédit 50c—Initiatives en matière de défense et de sécurité.....1 000 000 \$

(Les crédits 15c, 30c et 50c sont adoptés avec dissidence.)

Le président: Puis-je faire rapport du Budget supplémentaire des dépenses (C) 2025-2026 à la Chambre?

Des députés: D'accord.

Le président: C'est merveilleux.

Nous allons suspendre la séance pendant environ cinq minutes, le temps d'accueillir nos nouveaux témoins.

Merci beaucoup.

• (1155) _____ (Pause) _____

• (1200)

Le président: Merci à tous. Nous reprenons nos travaux. Je vous remercie de votre patience.

Pendant la deuxième moitié de la réunion, nous entendrons des témoins au sujet de l'examen exhaustif des dépenses.

Il y a des déclarations préliminaires. Nous allons commencer par M. Harlow. Ensuite, nous accueillerons de nouveau Mme DeSousa, puis nous entendrons M. O'Reilly ou Mme Poirier. Je vous demanderais à tous de vous en tenir à cinq minutes, tout au plus, afin que je n'aie pas à vous interrompre.

Monsieur Harlow, vous avez la parole.

Merci beaucoup. Allez-y.

Gregory Harlow (président, Association des juristes de justice): Merci, monsieur le président. Merci aux membres du Comité.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui.

L'Association des juristes de justice, ou AJJ, est le syndicat fédéral qui représente l'équipe juridique du Canada, qui compte plus de 3 500 procureurs de la Couronne fédérale et stagiaires en droit employés par le gouvernement du Canada, notamment le ministère de la Justice, le Service des poursuites pénales du Canada et 34 autres organismes fédéraux et tribunaux administratifs et judiciaires d'un bout à l'autre du pays. Les membres de l'AJJ constituent le pilier juridique de la démocratie canadienne, assurant l'équité et la responsabilisation en faisant respecter les droits et la primauté du droit, et en protégeant les Canadiens.

L'étude du Comité sur l'examen exhaustif des dépenses est certes la bienvenue. Votre examen de ces décisions, en veillant à ce que les préoccupations d'organismes comme le nôtre soient prises en compte publiquement, reflète la gravité de ce que nous constatons. L'AJJ est très préoccupée par l'incidence qu'auront les compressions découlant de l'examen des dépenses sur l'administration de la justice au Canada.

En 2025, il est devenu évident qu'une série de décisions, en particulier la réduction de 40 millions de dollars du budget du ministère de la Justice pour les deux prochaines années — qui atteindra 58 millions de dollars d'ici l'exercice de 2028-2029 — et la réduction de près de 2 millions de dollars du budget du Service des poursuites pénales pour l'année à venir, ont commencé à éroder la capacité juridique du Canada.

La réduction de 9,5 millions de dollars du budget du Bureau de services juridiques des pensions au sein du ministère des Anciens Combattants, en février de cette année, illustre bien ces répercussions. Même si le gouvernement a déclaré que cela ne faisait pas partie de l'examen exhaustif des dépenses, il n'en demeure pas moins que cette décision financière a été prise dans le contexte de l'examen des dépenses.

Le Bureau de services juridiques des pensions est un organisme national d'avocats qui offre des conseils et des services de représentation juridiques aux anciens combattants qui interjettent appel de décisions relatives aux prestations d'invalidité, que ce soit dans le cadre d'un examen ministériel ou par l'entremise du Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Ces avocats représentent

d'anciens combattants qui sont obligés de contester une décision de leur propre gouvernement afin de recevoir les prestations auxquelles ils ont droit et qui, lorsqu'ils interjettent appel de la décision initiale de rejeter leur demande de prestations, ont gain de cause dans environ 89 % des cas.

En février, le BSJP a annoncé la suppression de 22 postes d'avocat ayant un contrat de durée déterminée, sur un total de 61 avocats, ce qui représente plus du tiers de sa capacité juridique. Certains de ces avocats ont été pendant des années des employés nommés pour une période déterminée.

Cela a lieu alors que la demande de services augmente. Le BSJP prévoit recevoir environ 25 000 nouveaux dossiers en 2026, après une augmentation de 200 % de la demande depuis 2018. Il s'agit parfois de dossiers complexes liés à des maladies professionnelles, des cancers, des traumatismes sexuels en milieu militaire et au TSPT. La charge de travail des avocats du BSJP est considérable. Un avocat nommé pour une période déterminée a déclaré avoir été responsable d'environ 300 dossiers au cours d'un mois donné. On s'attend à des répercussions en région où, dans certaines régions, les anciens combattants pourraient perdre l'accès en personne à un avocat du BSJP.

Les avocats du BSJP travaillent en étroite collaboration avec les anciens combattants pour constituer les dossiers et présenter leurs arguments. Ce travail établit des précédents qui déterminent le traitement de dossiers semblables. Les résultats sont souvent importants pour les anciens combattants. Par exemple, cela peut être des paiements rétroactifs pour les personnes dont les droits auraient dû être reconnus plus tôt, ou d'importantes décisions devenues pertinentes pour les groupes sous-représentés d'anciens combattants, dont les femmes. Les membres de l'AJJ assurent la reddition de comptes pour les anciens combattants canadiens, ce qui se traduit, encore une fois, par une augmentation des prestations dans 89 % des cas.

Les décisions financières de réduire le nombre d'avocats ne sont ni stratégiques ni réfléchies. Les données démontrent que des investissements stratégiques dans la capacité juridique des principaux ministères et organismes, comme le BSJP, sont nécessaires. Mes membres sont profondément préoccupés, à la fois pour leur propre gagne-pain et pour leurs clients, les anciens combattants qui ne recevront aucune aide si ces compressions se concrétisent.

Comme un de nos membres l'a fait remarquer, cette réduction des effectifs BSJP signifie que l'augmentation des temps d'attente pourrait limiter la période de rétroactivité des prestations d'invalidité. Certains clients âgés pourraient être frappés d'une incapacité, voire mourir en attente d'une date d'audience.

Les membres de l'AJJ continuent d'assurer la justice et la reddition de comptes pour les Canadiens, tous les jours. Cependant, la trajectoire actuelle du gouvernement, avec les compressions et la réduction des effectifs d'avocats, aura pour effet d'évincer ou de pousser vers la sortie des professionnels du droit expérimentés, ce qui affaiblira la capacité du Canada de se gouverner efficacement et de se défendre à une époque où le contexte juridique est de plus en plus complexe.

Réduire l'effectif d'avocats dans une société fondée sur la primauté du droit a pour effet de miner les institutions sur lesquelles les Canadiens comptent pour assurer l'équité, la reddition de comptes et la sécurité publique. Par conséquent, les Canadiens seront à risque de perdre leurs recours juridiques contre des parties ayant plus de moyens financiers pour payer leurs batailles juridiques.

Je suis accompagné aujourd'hui de Mme Sayward Montague, directrice de la Défense des intérêts et de la négociation à l'AJJ. C'est avec plaisir que nous répondrons aux questions du Comité.

Merci beaucoup de votre temps.

• (1205)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Harlow.

Madame DeSousa, je vous souhaite de nouveau la bienvenue. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Sharon DeSousa (présidente nationale, Alliance de la fonction publique du Canada): Bonjour. Je m'appelle Sharon DeSousa et je suis la présidente nationale de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître dans le cadre de votre étude sur l'examen exhaustif des dépenses. Je suis désolée de ne pas pouvoir être là en personne aujourd'hui. Je suis à New York à titre de déléguée à la Commission de la condition de la femme des Nations unies.

Je me joins à vous aujourd'hui depuis le territoire traditionnel et sacré des peuples Lenape. En tant que visiteuse sur ces terres, je m'engage à placer la vérité, la réconciliation et la décolonisation au cœur de mon travail.

L'AFPC représente plus de 245 000 travailleurs dans chaque province et territoire du Canada. Plus de 180 000 d'entre eux sont employés par la fonction publique fédérale et croient qu'investir dans nos services publics est la meilleure façon de bâtir une économie forte et stable qui nous soutient lors des périodes difficiles. Chaque dollar investi dans les services publics fédéraux génère un rendement pouvant atteindre 1,28 \$ pour l'économie canadienne et 1,22 \$ pour stimuler notre PIB.

Les travailleurs de la fonction publique assurent la prestation de soutiens essentiels dont dépendent des millions de personnes chaque jour. Ils gèrent les interventions d'urgence à l'échelle nationale, inspectent nos aliments, font des heures supplémentaires pendant la saison des feux de forêt et protègent notre santé, nos frontières et l'environnement. Cependant, ce travail risque d'être touché négativement par les compressions draconiennes de 56,7 milliards de dollars de 2025 à 2029.

En juillet 2025, le ministre des Finances a lancé l'examen exhaustif des dépenses, demandant aux ministères et organismes de réaliser des économies ambitieuses en réduisant leurs dépenses de 15 % d'ici 2029. Les ministères n'ont eu que 35 jours ouvrables, environ, pour présenter leurs propositions, un délai bien insuffisant pour effectuer les recherches, les consultations ou les évaluations nécessaires. Plus de 13 000 membres de l'AFPC ont reçu un avis de réaménagement des effectifs, et le gouvernement prévoit de supprimer un total de 30 000 emplois dans la fonction publique d'ici trois ans.

Ce gouvernement choisit de sabrer dans les services publics d'abord, et de s'expliquer plus tard. La réduction des services pu-

blics a des répercussions qui, à long terme, coûteront plus cher aux contribuables: ralentissement de la prestation des services, réduction de la capacité administrative et arrêt des progrès relatifs aux obligations ministérielles et juridiques, comme la Loi sur l'équité salariale. Le gouvernement accuse un retard de plusieurs années pour le lancement d'un plan d'équité salariale pour les fonctionnaires de son administration publique centrale, et le bureau du commissaire à l'équité salariale est gravement en sous-effectif. En vertu de la loi, plus de 1,3 million de travailleurs devraient avoir un salaire égal pour un travail de valeur égale. Le tiers de la croissance économique du Canada, au cours des 40 dernières années, est attribuable à une participation des femmes au marché du travail. Les compressions budgétaires anéantissent ces progrès.

Au lieu d'éliminer des emplois, le gouvernement devrait couper dans les milliards de dollars consacrés aux services d'experts-conseils privés et à la sous-traitance. Le budget principal des dépenses du gouvernement pour 2025-2026 montre qu'il prévoit dépenser 26 milliards de dollars en services professionnels et spéciaux.

La réduction des objectifs du plan de réduction du portefeuille de locaux à bureaux prive le gouvernement de plusieurs milliards d'économies — jusqu'à 6 milliards de dollars —, et au lieu de cela, le gouvernement va gaspiller des milliards pour maintenir son portefeuille de locaux à bureaux tout en imposant inutilement aux travailleurs le retour au bureau quatre jours par semaine. Cela n'a jamais été une question de discipline financière. Cela a toujours été une question de perception. On tente d'épater la galerie avec des économies de bouts de chandelle.

Transformer la fonction publique du Canada nécessite une planification stratégique qui consiste à examiner les besoins en matière de dotation dans l'ensemble des programmes et services fédéraux et à collaborer étroitement avec les travailleurs et les syndicats afin d'élaborer une stratégie de dotation commune. Si le gouvernement du premier ministre Carney n'est pas prêt à dire honnêtement quels programmes et services seront touchés par ces compressions, nous ne devrions pas voir cet exercice comme un examen des dépenses, mais plutôt comme des compressions irréflechies.

• (1210)

La taille de la fonction publique devrait être déterminée en fonction des besoins de la population qu'elle dessert. La population du Canada a augmenté, et l'augmentation et le vieillissement de la population se poursuivront au cours des prochaines années. Il est primordial que le gouvernement fédéral s'engage à investir dans les services publics du Canada afin que notre économie puisse relever les défis qui nous attendent.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. O'Reilly.

La parole est à vous.

Sean O'Reilly (président, L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui.

Je suis le président de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada.

L'Institut représente plus de 85 000 professionnels qui travaillent dans la fonction publique fédérale, notamment des scientifiques, des ingénieurs, des spécialistes des technologies de l'information, des vérificateurs et des inspecteurs. Nos membres contribuent chaque jour à la sécurité de la population canadienne, et ce, de manière discrète et fiable. Ils inspectent les ponts sur lesquels vous roulez et les pistes sur lesquelles vous atterrissez, afin que de petites fissures ne s'aggravent pas au point de créer des défaillances catastrophiques. Ils cartographient les dangers sous-marins afin que les navires de charge et les traversiers puissent naviguer en toute sécurité le long de nos côtes. Ils exercent une surveillance et émettent des rappels de produits avant que ceux-ci ne causent des maladies ou des dommages. Ils assurent la défense des réseaux gouvernementaux contre les cyberattaques, protégeant ainsi les données des citoyens et citoyennes ainsi que l'intégrité des services publics essentiels, et bien plus encore. En résumé, ces experts veillent à ce que les systèmes essentiels dont la population canadienne dépend au quotidien fonctionnent correctement.

Une grande partie de ce travail est invisible pour M. et Mme Tout-le-Monde. En effet, lorsque les systèmes fonctionnent bien, la population le remarque rarement. Cependant, lorsque l'expertise diminue, les risques augmentent. Ces réductions marquent une rupture nette par rapport aux réaménagements des effectifs du passé. Elles risquent de supprimer des compétences essentielles à grande échelle et de bouleverser les capacités de la fonction publique pendant des années. Il ne s'agit pas de protéger la bureaucratie. Il s'agit de préserver l'expertise et la capacité opérationnelle des systèmes sur lesquels les Canadiens comptent au quotidien.

J'aimerais commencer par un exemple qui illustre ce qui est en jeu dans l'examen exhaustif des dépenses: les compressions proposées qui touchent les scientifiques, les vétérinaires et les inspecteurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Des millions de familles canadiennes sont convaincues que les aliments qu'elles achètent pour nourrir leurs enfants sont sans danger. Des centaines de partenaires commerciaux internationaux croient que le système d'inspection et de certification du Canada garantit que les aliments que nous exportons satisfont à des normes de salubrité rigoureuses. Lorsque cette confiance est trahie, les conséquences peuvent être graves. Des maladies d'origine alimentaire peuvent se propager avant que la contamination ne soit détectée. Des marchés d'exportation peuvent être fermés du jour au lendemain lorsque la confiance dans le système d'inspection des aliments d'un pays est ébranlée. Lorsque ce savoir-faire est perdu, il est extrêmement difficile à remplacer.

• (1215)

[Français]

Il existe un risque similaire dans un autre domaine dont dépend quotidiennement la population canadienne, soit la sécurité ferroviaire.

Chaque année, le réseau ferroviaire canadien transporte des millions de personnes et des marchandises valant des milliards de dollars partout au pays. Sa sécurité dépend des ingénieurs et des spécialistes techniques de Transports Canada, qui supervisent des infrastructures complexes, s'assurent du respect des normes relatives à l'équipement et supervisent les pratiques d'exploitation. La sécurité ferroviaire repose sur des professionnels qualifiés, qui détectent les problèmes avant que des accidents se produisent.

Ces ingénieurs et spécialistes techniques surveillent les infrastructures et les pratiques, et ils s'assurent de la conformité de

l'équipement. Lorsque cette expertise est compromise, les conséquences peuvent être désastreuses.

[Traduction]

De manière plus générale, l'examen exhaustif des dépenses soulève une question fondamentale quant à la façon dont le gouvernement choisit de réaliser des économies. Les Canadiens veulent un pays puissant doté d'institutions publiques fiables. Cette puissance dépend de l'expertise au sein du gouvernement. Les compressions qui suppriment cette expertise peuvent sembler efficaces sur papier, mais lorsque l'expertise disparaît, les risques et les coûts finissent par arriver.

Lorsque les capacités internes sont affaiblies, les gouvernements ont souvent recours à la sous-traitance pour combler les lacunes, mais les dépenses fédérales pour les services d'experts-conseils externes atteignent déjà des niveaux historiques. La sous-traitance a doublé par rapport aux niveaux d'avant la pandémie et, selon les propres estimations du gouvernement, ces dépenses s'élèvent à 26 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 100 % depuis 2019.

Il ne s'agit pas seulement de discipline financière. Elle dépend d'entreprises privées qui facturent jusqu'à 26 % de plus que le personnel équivalent de la fonction publique. Chaque dollar des contribuables dépensé pour des consultants privés est un dollar qui n'est pas dépensé pour renforcer l'expertise publique interne. Il en résulte une fonction publique vidée de sa substance et forcée de louer les compétences mêmes qu'elle avait jadis à l'interne. Ce n'est pas de l'efficacité ou des économies, c'est du gaspillage.

Si l'objectif de l'examen exhaustif des dépenses est de réaliser de véritables économies, couper dans la sous-traitance serait un point de départ évident.

Il est rare, pour une personne comme vous et moi, d'avoir la possibilité d'empêcher une catastrophe nationale avant qu'elle ne se produise, mais c'est précisément l'occasion qui s'offre à vous actuellement.

[Français]

En protégeant l'expertise qui préserve la sécurité de la population canadienne, vous pouvez contribuer à empêcher la prochaine crise plutôt que l'étudier après coup. En effet, lorsque l'expertise disparaît, les problèmes ne disparaissent pas. Ils vont se manifester plus tard, et ils seront plus importants et largement plus coûteux à régler.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions.

[Traduction]

Je suis accompagné de Mme Christine Poirier, notre directrice du groupe de travail sur le réaménagement des effectifs et le retour au bureau.

Merci.

Le président: Merci, monsieur O'Reilly.

Nous allons commencer par M. Richards, pour six minutes.

Bienvenue à nouveau au Comité, monsieur.

Blake Richards (Airdrie—Cochrane, PCC): Je vous remercie.

Monsieur Harlow, au sujet des compressions imposées au Bureau de services juridiques des pensions, qui représente les anciens combattants lorsqu'ils saisissent le Tribunal des anciens combattants (révision et appel), vous avez mentionné dans votre discours d'ouverture que, dans 89 % des cas, les anciens combattants obtiennent une augmentation de leurs prestations ou voient la décision de rejet de leur demande annulée. Cela signifie que c'est là que les anciens combattants trouvent réellement l'aide dont ils ont besoin.

Pourriez-vous nous parler des répercussions de ces compressions sur le versement des prestations aux anciens combattants?

Gregory Harlow: Au fond, ce qui se passe ici, c'est un cas typique où la justice différée est un déni de justice. D'après ce que j'ai compris, il faut déjà attendre un an et demi pour qu'un de ces dossiers en appel passe par toutes les étapes du système. On peut facilement prévoir qu'avec une réduction de 40 % des effectifs, ce délai d'attente va dépasser ce délai d'un an et demi. En fait, je crois que M. El-Daher, qui a témoigné plus tôt cette semaine, estimait que ce délai passerait d'un à trois ans, voire jusqu'à cinq ans aujourd'hui. C'est tout simplement scandaleux. Un criminel dans ce pays a le droit d'être jugé dans un délai de 18 mois, mais les personnes qui nous défendent peuvent attendre des années avant d'obtenir les prestations auxquelles elles ont droit.

Blake Richards: Quand on y pense comme ça, il n'y a même pas de mots pour décrire ce que vivent beaucoup de nos anciens combattants; c'est tout simplement révoltant.

Malgré toutes les preuves indiquant le contraire, le gouvernement continue d'affirmer que son dernier budget n'a entraîné aucune réduction des services destinés aux anciens combattants.

Pensez-vous qu'il soit possible de qualifier la situation actuelle autrement que comme une réduction des services destinés aux anciens combattants, alors qu'on parle d'un délai d'attente pouvant aller jusqu'à cinq ans avant d'obtenir une décision? Peut-on vraiment continuer de nier que les compressions budgétaires ont entraîné une réduction drastique de certains services pour nos anciens combattants?

• (1220)

Gregory Harlow: Non, bien sûr qu'on ne peut plus nier l'évidence, et il ne s'agit pas simplement d'une réduction; on assiste à la décimation des services offerts aux anciens combattants. En fait, c'est encore pire: une décimation correspond techniquement à une élimination de 10 %. Là, on parle plutôt d'une élimination de l'ordre de 30 %.

Il s'agit en réalité de compressions massives qui affectent un service essentiel visant à garantir aux anciens combattants les prestations d'invalidité auxquelles ils ont droit.

Blake Richards: Seriez-vous prêt à évoquer les conséquences que de telles compressions peuvent avoir sur nos anciens combattants?

Gregory Harlow: Évidemment, cela dépend de l'ancien combattant en question et de sa situation. S'il est âgé, il risque de décéder avant de toucher ses prestations. S'il est jeune, cela peut avoir d'autres conséquences pour lui, notamment une situation de précarité financière pendant la période d'attente. Cela peut entraîner des effets cumulatifs, avec des difficultés supplémentaires en matière de santé mentale, tout en devant éventuellement faire face à des problèmes de santé physique. Je pense que les possibilités sont innombrables, et vous pouvez facilement imaginer ce qu'elles pourraient être.

Blake Richards: Tout à fait. Malheureusement, nous n'avons même pas besoin d'imaginer ces effets: nous les constatons déjà, malgré les délais d'attente actuels.

Je siège au comité des anciens combattants. Nous venons de mener à bien une étude sur la prévention du suicide chez les anciens combattants. L'un des principaux problèmes est le traumatisme lié au sentiment de ne pas pouvoir obtenir d'aide précisément là où ils sont censés en recevoir. Or, cette situation ne va faire qu'aggraver les choses. C'est l'un des facteurs qui pèsent le plus lourdement sur la santé mentale et, potentiellement, sur les tendances suicidaires chez les anciens combattants; c'est donc, franchement, très grave.

Avez-vous été consulté, ou du moins l'un des membres de votre association, avant l'annonce de ces compressions budgétaires?

Gregory Harlow: Non, nous n'avons jamais été consultés.

Blake Richards: C'est bien ce que je craignais.

Je suppose que, suite à l'annonce de ces compressions budgétaires, vous avez probablement pris contact pour tenter d'avoir au moins quelques discussions sur les conséquences potentielles sur les services aux anciens combattants. Avez-vous eu l'occasion d'être consulté après cette décision?

Gregory Harlow: Pour être honnête, non, nous n'avons jamais reçu de demande de consultation. En fait, je n'en ai pris connaissance qu'il y a environ un mois, voire un mois et demi, par l'intermédiaire d'un membre de notre association, dont le contrat prend fin à la fin de ce mois; il se retrouvera donc sans emploi à partir de la fin du mois. Il fait partie de l'équipe de juristes qui travaillent avec le ministère des Anciens Combattants.

Mon collaborateur a jugé important, alors qu'il s'apprêtait à partir, d'informer son syndicat des répercussions que cela allait avoir sur les clients dont il s'occupe. Même s'il aura pratiquement terminé son travail d'ici 21 jours, il tenait à ce que son syndicat soit mis au courant des conséquences potentielles sur les prestataires, notamment les anciens combattants.

Blake Richards: À mon avis, ce genre de situation montre à quel point les employés qui sont licenciés se soucient réellement du sort des anciens combattants.

En gros, vous n'en avez pas eu connaissance autrement que par le fait qu'un de vos représentants, qui avait reçu un avis de licenciement, est venu vous en parler après coup. Est-ce ainsi que vous l'avez appris?

Gregory Harlow: Oui. Techniquement, il ne s'agit pas d'un préavis de licenciement, car il s'agit d'un salarié sous contrat à durée déterminée. En fait, on lui a fait savoir que son contrat à durée déterminée ne serait pas renouvelé.

Blake Richards: D'accord, je comprends. C'est assez choquant de penser qu'il n'y ait eu aucune discussion, ni avant ni après, sur les conséquences que cela aurait pu avoir. Cette situation est réellement scandaleuse, en fait.

Bon, avec 20 secondes de temps de parole, je ne sais pas trop quoi vous demander, mais j'apprécie sincèrement les renseignements que vous nous avez fournis. Franchement, ce genre de situations sont réellement choquantes et scandaleuses.

Le président: Monsieur Gasparro, à vous la parole, je vous prie.

Vince Gasparro: Merci à tous nos invités d'être venus, et félicitation pour votre engagement.

Des représentants du Conseil du Trésor se sont présentés devant nous en début de semaine pour discuter de l'examen exhaustif des dépenses. Ils ont expliqué que, dans le cadre de cet examen, les ministères avaient reçu pour instruction de se concentrer sur leurs missions et priorités fondamentales, notamment en identifiant des économies à réaliser dans les programmes et activités peu performants, qui génèrent des doublons, ou qui ne correspondent tout simplement pas au mandat du gouvernement fédéral.

Ne pensez-vous pas qu'il serait responsable de la part du gouvernement fédéral de mener un tel examen afin de s'assurer que les ministères restent concentrés sur leurs priorités?

Sean O'Reilly: Je pense que ces ministères devraient se concentrer sur leurs priorités. Ce qui m'inquiète, c'est que nous réduisons des services essentiels. Je pense notamment aux coupes budgétaires à l'ACIA et au fait que cela va avoir des répercussions sur le système de sécurité alimentaire. Quant à Santé Canada, qu'advient-il des vaccins et des évaluations médicales?

Si le gouvernement tient réellement à réaliser des économies, il existe de nombreux moyens de réduire les dépenses au sein de la fonction publique fédérale. Le premier moyen serait de faire un grand ménage dans la sous-traitance, un secteur dont les dépenses s'élèvent à 26 milliards de dollars par année. Il s'agit de sommes considérables, et je n'ai encore constaté aucune réduction à ce niveau. On me répète année après année que l'on va réduire ces dépenses, mais je continue de voir des fonctionnaires travailler aux côtés de consultants qui effectuent le même travail pour un salaire plus élevé.

Il ne s'agit pas de réductions au sein des services administratifs, mais bien de compressions dans les services essentiels dont dépend la population canadienne.

• (1225)

Vince Gasparro: Je suis ravi que vous ayez évoqué l'enjeu des services essentiels. Je vais aborder cette question à mon tour, et dresser un parallèle avec le problème des consultants en activité. Je suis content que vous ayez soulevé ce point.

Lorsque les représentants du Conseil du Trésor ont comparu devant le Comité, ils ont clairement indiqué — et je le sais, car je leur ai posé la question —, que les ministères avaient reçu pour instruction de réaliser des économies dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses, sans que cela n'affecte les services de première ligne ni les services essentiels. Lorsque nous avons abordé la question de l'examen exhaustif des dépenses — et non celle d'autres programmes susceptibles d'être supprimés —, les représentants ont également confirmé qu'aucune réduction d'effectifs n'était prévue au sein du personnel de première ligne de l'ASFC ou de la GRC, et que nous envisagions même d'embaucher davantage de personnel.

Pourriez-vous expliquer en quoi consiste le problème lorsque le gouvernement cherche à réaliser des économies de manière responsable, tout en veillant à préserver la prestation de services essentiels de première ligne dont dépendent les Canadiens? Cette question s'adresse aux deux représentants de l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada.

Sean O'Reilly: Je comprends tout à fait. L'un des principaux problèmes auxquels nous sommes confrontés... Si l'on remonte au mois d'août de l'année dernière, lorsque l'examen exhaustif des dépenses a été annoncé pour la première fois, nous avons demandé au gouvernement d'engager un dialogue avec nous. Nous souhaitons discuter avec les représentants du Conseil du Trésor et des diffé-

rents ministères pour déterminer où il est possible de réaliser des gains d'efficacité et des économies. À ce jour, nous n'avons pas pu avoir ces discussions. J'aimerais beaucoup en discuter. Y a-t-il des domaines que nous pourrions examiner? Existe-t-il des économies potentielles pour le gouvernement qui n'affecteraient pas les services essentiels aux Canadiens? En ce moment même, j'entends mes collègues en parler.

Quand je pense à Statistique Canada — cette source de données incontournable sur laquelle s'appuient tant les entreprises, le gouvernement, et les organismes communautaires —, je constate que cela touche une grande partie de mes adhérents et de ceux des autres syndicats. À l'heure actuelle, on ne connaît pas la nature exacte des compressions budgétaires.

C'est là notre préoccupation. Nous n'avons pas encore pris connaissance des détails concrets. Tout ce que nous avons constaté, ce sont les avis indiquant que certains postes budgétaires seront « affectés ». Nous ne savons pas encore précisément quels services pour la population risquent d'être supprimés, et les contribuables sont donc en droit d'être choqués par la situation.

Vince Gasparro: J'aimerais également revenir sur votre remarque concernant le recours aux consultants. Des commentaires ont été formulés sur la corrélation entre la taille de la fonction publique et le recours aux consultants, selon lesquels une réduction de la taille de la fonction publique entraînerait automatiquement un recours accru aux consultants en gestion. Néanmoins, d'après les statistiques dont nous disposons, la réalité est que les dépenses consacrées aux consultants en gestion et en TI, les catégories les plus souvent critiquées, ont en fait diminué d'environ 10 % l'année dernière, alors même qu'environ 10 000 postes au sein de la fonction publique ont été supprimés.

Pourriez-vous expliquer ce lien? La catégorie plus large des dépenses liées aux consultants englobe souvent des entités telles que les entreprises de construction qui participent à la construction et à l'entretien des infrastructures fédérales, ou encore le recrutement d'infirmières pour fournir des services de santé au sein des collectivités du Nord.

Sean O'Reilly: Je suis ravi d'apprendre qu'il y a eu une réduction des effectifs chez les consultants en gestion et les consultants en TI. Je n'étais pas au courant de cette réduction de l'ordre de 10 %. Je suis ravi de l'apprendre. En fait, je suis moi-même informaticien de métier, et j'ai pu constater cette situation année après année, en travaillant aux côtés de consultants en TI.

Vous avez évoqué le cas des infirmières qui travaillent dans le Nord. Ce sont nos membres qui souhaitent exercer ce métier. Le fait que nous ayons constamment recours à des infirmières contractuelles, qui coûtent plus cher à l'État, pose problème. Ces postes relèvent de la fonction publique. Ils peuvent être occupés par des fonctionnaires. Le gouvernement devrait développer cette expertise en interne. Il s'agit d'un phénomène généralisé. Quand je repense au début de ma carrière, il y a 25 ans, la sous-traitance a toujours été un problème dans le domaine des technologies de l'information, mais aujourd'hui, je constate que c'est le cas pour les infirmières, les ingénieurs, et bien d'autres encore. Même nos propres acquéreurs font appel à des prestataires externes, car le gouvernement ne dispose pas de ressources suffisantes en interne et ne possède pas cette expertise.

Le gouvernement devrait investir dans le développement de compétences en interne plutôt que de payer quelqu'un qui va de toute façon partir dans trois ou quatre mois.

• (1230)

Vince Gasparro: Je vous remercie.

Le président: Votre temps de parole est écoulé.

Monsieur Harlow, je suis désolé. J'ai vu que vous souhaitiez intervenir, mais nous n'avons plus le temps, malheureusement. Vous pourrez peut-être aborder ce point lors d'une des prochaines interventions.

Sur ce, nous allons maintenant céder la parole à Mme Gaudreau pour un total de six minutes, je vous prie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame DeSousa, je vais vous poser ma question principale.

Quel contexte! On parle de réformes. On dit qu'on va faire des coupes et qu'on va réinjecter de l'argent, mais qu'en est-il des emplois?

Je vais revenir avec vous...

[Traduction]

Le président: Madame Gaudreau, veuillez m'excuser de vous interrompre. Nous avons malheureusement perdu le contact avec Mme DeSousa. Nous essayons de la joindre à nouveau.

Nous allons remettre votre temps de parole à zéro si vous souhaitez poser d'autres questions. Nous vous préviendrons dès la reprise de la communication avec Mme DeSousa.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: C'est parfait. Merci beaucoup, monsieur le président.

En tant que membre du Comité permanent des anciens combattants, je vais simplement réitérer que ce qui se passe en ce moment est terrible. On sait que, dès le mois d'avril, des dommages vont être faits. On dit au gouvernement que c'est le moment d'agir. Il n'y a plus beaucoup de temps, mais on sait ce qui s'en vient. On sait très bien que les coupes ciblées de 15 % dans les fonds prévus pour aider les anciens combattants à faire leur transition vers la vie civile après le service militaire vont servir à augmenter les investissements en défense et dans les Forces armées canadiennes. Il faut que les gens le sachent. La ministre le sait, et elle nous entend. Je pense que c'est le premier ministre qui va devoir agir. Autrement, attention à notre défense future.

C'était mon cri du cœur. J'ai eu plusieurs rencontres avec mon collègue à ce sujet, et c'est inacceptable.

Je vous pose la question, madame DeSousa. Le gouvernement continue de faire des compressions dans les services aux citoyens. Honnêtement, je l'ai vécu pendant la pandémie. Je suis sûre que mes collègues sont d'accord avec moi sur le fait que les bureaux des députés sont devenus des bureaux satellites de Services Canada. Les gens venaient nous parler d'Anciens Combattants Canada, de l'Agence du revenu du Canada, de Phénix, des prestations de l'assurance-emploi. Ça ne finissait plus. Savez-vous quoi? C'est encore comme ça.

Donnez-moi une bonne raison que le gouvernement pourrait me donner et qui pourrait me convaincre que ça va cesser, parce que c'est inacceptable. Il faut reprendre les guides et donner des services, malgré les compressions.

J'aimerais avoir vos commentaires à ce sujet.

Sean O'Reilly: Merci de la question.

[Traduction]

En tant que fonctionnaires, nous sommes au service de la population canadienne. Vous parlez de ces compressions budgétaires, mais nous sommes là pour rendre service. Je vois la fierté qui anime ces gens.

Si cela ne vous dérange pas, j'aimerais parler un instant des chercheurs. Certains d'entre eux ont reçu un avis de licenciement, et même si certains optent pour un départ volontaire, ils tiennent à ce que leurs travaux de recherche soient menés à bien. Ces personnes ont à cœur de servir la population canadienne. C'est une priorité pour elles. Même si on les pousse vers la sortie, elles veulent préserver ces travaux scientifiques.

Pour moi, nous avons prêté serment au gouvernement et à la population canadienne, et il m'a été difficile d'être traité d'une telle manière. Cela aura des répercussions négatives sur les services rendus à nos concitoyens.

Gregory Harlow: Par ailleurs, il est évident qu'au Bureau de services juridiques des pensions, ce type de services sera réduit à néant, et que la plupart des gens ne seront pas servis en temps voulu. Je crois que vous avez dit plus tôt cette semaine que faire la file ne constituait pas un service, et vous avez raison. Force est de constater que les gens devront désormais faire la file pendant trois à cinq ans avant d'obtenir le moindre service.

Pour revenir un instant à la question de M. Gasparro, oui, bien entendu, il est logique que le gouvernement fasse preuve d'efficacité, mais il n'est pas logique qu'il injecte des fonds dans les forces armées sans disposer d'un service capable d'aider les anciens combattants, alors qu'il y aura inévitablement une augmentation du nombre de personnes ayant besoin de ce service. Cela n'a aucun sens d'investir massivement dans l'Agence des services frontaliers du Canada et la GRC si l'on prévoit réduire les effectifs du service des poursuites qui doit traiter les dossiers que ces organismes de première ligne vont générer. Cela ne fera que réduire la capacité actuelle et aboutir à de mauvais résultats.

• (1235)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je n'ai pas beaucoup de temps. Je vais vous donner un exemple. Ça fait trois ans que les députés du Bloc québécois ont osé faire des changements dans l'organisation. À même notre propre budget de députés, qui n'est vraiment pas élevé, nous avons engagé une personne-ressource. Elle est quotidiennement en contact avec des gens pour tous les dossiers d'immigration, parce qu'il n'y a pas de réponse, et on cherche la ministre. On peut imaginer ce qui va nous arriver. Je suis contente de l'entendre dire aujourd'hui.

J'aimerais poser 10 millions de questions. Je vais vous poser une question sur les contrats. Les premiers problèmes concernaient WE Charity. Ça a continué, et on est maintenant rendu à Cúram. Ça n'arrête pas. Il y a aussi Phénix. Il y a de nouveaux problèmes chaque jour.

On réduit l'expertise par attrition, mais on va expliquer aux gens qu'ils vont peut-être revenir comme consultants et travailler dans l'appareil gouvernemental. Tout est possible. Je ne donne d'idées à personne, mais il faut garder notre savoir et nos professionnels.

Craignez-vous que le vœu pieux selon lequel on va réduire le nombre de contrats ne se réalise pas?

Sean O'Reilly: Vous avez donné l'exemple de Phénix. Le but était de réduire les coûts associés au système de 400 millions de dollars. En ce moment, ce système coûte 5 milliards de dollars. On l'a confié à un entrepreneur externe, et ça coûte plus cher.

Je peux parler d'autres contrats et d'autres projets plus chers les uns que les autres. Je peux mentionner ArriveCAN. C'est un autre bon exemple de projet donné au secteur privé.

Pourquoi ne garde-t-on pas la connaissance au sein du gouvernement fédéral? Nos techniciens en information sont capables de faire ça. Pourquoi donc entretenir cette dépendance qui coûte plus cher?

À mon avis, il faudrait investir plus de dollars dans l'expertise du gouvernement plutôt que de payer ailleurs.

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, nous sommes capables de faire les choses, mais nous ne voulons pas les faire.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie.

Sur ce, nous allons à présent entendre Mme Block, puis ce sera au tour de M. Osborne.

Kelly Block: Je vous remercie, monsieur le président.

Merci à vous tous de vous joindre à nous aujourd'hui.

Mes questions s'adressent à M. O'Reilly et à Mme Poirier.

Vous avez souligné dans le rapport que vous avez publié à l'occasion du 10^e anniversaire du système de paie Phénix, que les libéraux continuent de dépenser pour des consultants externes et prévoient d'y consacrer 26 milliards de dollars. Vous avez très bien mis en évidence certains des risques liés à la sous-traitance constante de tâches qui pourraient être effectuées par des professionnels internes. Cela inclut-il le risque de compromettre les normes de service en vigueur au sein de la fonction publique? Pourriez-vous développer ce point, je vous prie?

Sean O'Reilly: Je pense que cela pourrait poser un risque important pour les normes de service. Lorsque nous faisons appel à des prestataires externes, nous signons un contrat à durée déterminée, généralement avec un consultant externe, selon le type de service fourni. Je crains que ces normes de service ne soient compromises en cas de changement de prestataire, surtout si nous ne prenons pas la peine de développer ce type d'expertise en interne.

Vous avez évoqué le système de paie Phénix, et je vais revenir sur ce sujet. Nous avons toujours un arriéré de près de 230 000 dossiers dans le système de paie Phénix. Ce n'est pas la faute des fonctionnaires qui effectuent ce genre de tâches. C'est parce que le système a été mis en place avant d'être prêt et que nous avons licencié des centaines, voire des milliers, de conseillers en rémunération. Nous procédons actuellement à des réembauches, et à des mises à niveau, mais les arriérés persistent. Les centres de paie manquent toujours de fonds et nous n'avons pas consacré de ressources à ces tâches, alors que nous avons pourtant dépensé des millions — des milliards en fait — de dollars pour maintenir à flot le système de paie Phénix. Dieu merci, un système de remplacement est en vue, mais en même temps, nous continuons à payer pour un système qui n'a jamais fonctionné.

Kelly Block: Merci beaucoup.

Services publics et Approvisionnement Canada n'a pas atteint ses objectifs ministériels quatre des cinq dernières années pour traiter les problèmes de paie dans le respect des normes de service dont nous venons de parler. Pourtant, les fonctionnaires des ministères ont déclaré que l'examen des dépenses du gouvernement dont nous parlons aujourd'hui n'aura aucune incidence sur le niveau de service.

Êtes-vous d'accord avec l'évaluation selon laquelle les mises à pied proposées par le gouvernement n'auront aucune incidence sur le niveau de service?

• (1240)

Sean O'Reilly: Non.

Je n'arrive pas à croire qu'on va ajouter 40 000 cessations d'emploi à l'arriéré. C'est impossible que cela n'ait pas d'incidence. Je n'ai rien vu qui indique qu'on va augmenter le nombre de conseillers en rémunération au Centre des services de paie. Il est impossible que toutes ces mises à pied réduisent l'arriéré. Il ne pourra qu'empirer. Il y a des gens qui vont être forcés de partir et qui vont se demander s'ils vont commencer à recevoir leur pension et s'ils vont recevoir leur dernier chèque de paie. Nous avons vu des gens attendre des années avant de recevoir leur dernier chèque de paie.

Il y a beaucoup de gens dans ce pays qui vivent d'un chèque de paie à l'autre. J'ai du mal à croire que cela n'aura aucun effet sur les personnes qui quittent la fonction publique et sur celles qui sont toujours là et qui attendent que leur dossier de paie se règle.

Kelly Block: Qu'en est-il des niveaux de service dans la fonction publique? Si tous ces fonctionnaires sont bel et bien mis à pied, comme on le propose, les hauts fonctionnaires prétendent que les niveaux de services que les Canadiens reçoivent ne seront pas touchés. Êtes-vous d'accord avec cette évaluation?

Sean O'Reilly: Non.

Je l'ai constaté personnellement. Mon père a eu affaire avec Service Canada pour le programme de Sécurité de la vieillesse. Il est très frustré. Il a dû attendre une heure au téléphone. Lorsqu'il a finalement réussi à parler à un fonctionnaire, il a reçu un excellent service, mais cela n'a aucun sens de faire attendre quelqu'un si longtemps en ligne. C'était frustrant pour lui. Il est âgé, il suit des traitements contre le cancer et cela n'a aucun bon sens de le faire attendre ainsi en ligne.

Il y a une autre chose qui me fait peur, dont nous n'avons pas parlé: les robots conversationnels et l'intelligence artificielle... Je ne veux pas que les Canadiens soient contraints de converser avec un ordinateur. Ils veulent interagir avec des êtres humains quand ils reçoivent des services du gouvernement fédéral. C'est frustrant d'attendre en ligne, puis d'entendre un ordinateur parler pour peut-être, ensuite, arriver à parler à un fonctionnaire.

Les fonctionnaires adorent nous fournir des services, mais les temps d'attente ne feront qu'augmenter. J'entends parler de liens de dépendance qui se créent avec l'intelligence artificielle et du fait que l'intelligence artificielle va tout régler. L'IA n'est pas une solution miracle. C'est un outil que nous devons certes utiliser, mais je n'ai pas encore vu de travaux pertinents en ce sens. J'ai vu des agents conversationnels issus de l'intelligence artificielle causer bien du tort, par contre. Il y a des affaires judiciaires dans lesquelles des sociétés ont été reconnues responsables parce que le robot conversationnel avait donné de mauvais conseils. Je crains que cela n'arrive au gouvernement du Canada.

Kelly Block: Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Osborne, allez-y.

Tom Osborne: Merci.

Je n'aurai peut-être le temps de poser qu'une seule question, parce que je me sens obligé de répondre à certains commentaires qui ont été faits aujourd'hui. Je sais que l'opposition se plaint souvent à la Chambre de l'ampleur du déficit, mais quand le gouvernement essaie de s'attaquer à l'ampleur du déficit au moyen d'un examen exhaustif des dépenses, les députés de l'opposition de tous les partis s'en plaignent, alors je ne sais pas trop comment nous pouvons atteindre ces objectifs, mais je...

Un député: [*Inaudible*]

Tom Osborne: Nous ne sommes pas là pour en débattre. Vous avez fait vos commentaires. Je fais les miens.

Parlons un peu de l'examen exhaustif des dépenses. Sous le thème Moderniser le fonctionnement du gouvernement, le but est « d'accroître l'efficacité des fonctions administratives et de soutien, de tirer parti des nouvelles technologies et de limiter les dépenses discrétionnaires sur les déplacements et la formation, ainsi que le recours aux consultants externes ». Bien que nous ayons entendu certains témoins dire aujourd'hui qu'il y a une augmentation du recours aux consultants externes, c'est faux. Il a plutôt diminué de 10 %. La directive du Conseil du Trésor est également de veiller à bien évaluer l'expertise interne avant d'embaucher des consultants externes et de nous efforcer d'enrichir l'expertise interne. L'information présentée par les témoins aujourd'hui n'est pas tout à fait exacte. Je tenais à rectifier les faits aux fins du compte rendu.

On veut aussi simplifier la prestation des programmes pour améliorer les services et réduire le chevauchement, puis réorienter des programmes du gouvernement pour mieux cibler les priorités souhaitées par les Canadiens. Si nous cherchons des moyens d'économiser, nous avons entendu aujourd'hui l'un des témoins dire qu'il estime important d'investir dans la fonction publique fédérale pour assurer la croissance économique. La taille de la fonction publique fédérale a augmenté de 40 % au cours de la dernière décennie. Or, la réduction que nous envisageons à la taille de la fonction publique pour la ramener à un niveau viable est telle que malgré cette réduction, sa taille resterait beaucoup plus grande qu'elle ne l'était il y a 10 ou 12 ans.

Ainsi, si le gouvernement cherche à accroître son efficacité pour les Canadiens, en mettant l'accent sur les services aux Canadiens, il cherchera, dans l'examen exhaustif des dépenses, à réduire les répercussions sur les services de première ligne au minimum et à faire passer les services de première ligne avant tout. Étant donné que la taille de la fonction publique a déjà augmenté de 40 % et qu'il y a eu une diminution de 10 % dans le dernier budget pour les consultants, par rapport à l'année précédente, parce qu'on vise à ce

que le travail soit confié en priorité aux fonctionnaires compétents, plutôt qu'à des consultants externes — c'est l'objectif —, n'êtes-vous pas d'accord pour dire que la taille de la fonction publique doit demeurer viable? Elle a connu une croissance exponentielle au cours des 10 ou 12 dernières années.

• (1245)

Sean O'Reilly: Je vous remercie beaucoup de cette question. Si vous regardez la taille de la fonction publique par habitant dans les années 1980 et 1990, elle est rendue plus petite qu'elle ne l'était à l'époque, en réalité. Elle a rapetissé. Je tiens à remercier le gouvernement d'avoir investi dans la fonction publique au cours de la dernière décennie. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Le problème est le suivant. Notre crainte vient du fait que nous n'avons pas de détails. On parle de compressions « administratives », mais d'après ce que nous voyons, nous craignons qu'on fasse ces compressions à un moment où il faut rendre le Canada plus fort. Quels seront les effets de ces compressions? Quand je repense à la pandémie, il y a eu beaucoup de décisions précipitées pour mettre en place des choses qui avaient été supprimées des décennies auparavant. Nous nous sommes alors empressés de les remettre en place.

Il s'agit d'avoir ce filet de sécurité. Nous parlons de pandémies. J'espère qu'il n'y en aura qu'une tous les 100 ans, mais nous ne savons pas quand la prochaine pandémie frappera. Voilà le problème: nous faisons des compressions aujourd'hui, mais la crise arrivera demain. C'est notre grande crainte, parce que nous n'avons pas de détails. Nous ne connaissons pas les détails, et nous voulons les voir.

Tom Osborne: Merci.

Le président: Chers collègues, avant de passer à Mme Gaudreau, je vous avise que malheureusement, en raison des problèmes techniques, nous ne pourrions pas entendre nos témoins de l'Alliance de la fonction publique du Canada. Je vais demander à notre greffier de les reconvoquer à une date ultérieure. Je pense qu'il est important d'entendre leur voix. C'est le plus grand représentant de la fonction publique. Le greffier nous dira quand ce sera possible.

Nous allons passer à Mme Gaudreau pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[*Français*]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

C'est important d'entendre sa voix, effectivement. J'aimerais qu'on puisse éventuellement la revoir.

Pour commencer, on va se dire les vraies choses. Nous, l'ensemble des parlementaires, nous voulons bien faire les choses. Nous voulons vous aider, et pour ça, il faut dénoncer les choses. C'est la raison pour laquelle on dit souvent que l'opposition ne fait que s'opposer. Prouvez-nous que nous n'en avons pas besoin. Si c'est le cas, nous dirons que tout va bien et que c'est tant mieux. Pour ma part, je suis la seule personne à ne jamais être à la quête du pouvoir, parce que je représente le Québec et les gens de ma circonscription. Nous avons besoin de vous pour nous aider à lancer des alertes. Là, il y en a vraiment plusieurs.

On nous entend. Maintenant, ce sera au gouvernement de décider ce qu'il veut faire. Je vais vous dire qu'en fin de compte, il y a peut-être un gouvernement de trop, parce qu'au Québec, ce ne serait pas nécessaire.

Qu'en est-il des répercussions? Dans trois ans, qu'est-ce qu'on va récolter?

Nous avons parlé de plusieurs sujets. Vous avez quelques secondes pour nous faire part des faits saillants.

[Traduction]

Gregory Harlow: Je suis procureur de la Couronne fédérale depuis 18 ans. Au cours de ces 18 années, les cas n'ont cessé de se complexifier. Les procès prennent plus de temps, et le temps imparti devant les tribunaux est de moins en moins long. Et voilà que le gouvernement augmente le financement des organismes qui nous envoient ces dossiers.

Vous pouvez vous attendre à ce qu'il y ait de plus en plus d'affaires qui ne soient jamais entendues. Vous pouvez vous attendre à ce qu'un plus grand nombre d'affaires meurent au palais de justice parce qu'elles ne seront pas traitées avant la limite établie de 18 mois. Vous pouvez aussi vous attendre à ce que les criminels les plus riches aient le dessus sur la Couronne, parce qu'il n'y a tout simplement pas assez de procureurs de la Couronne. C'est ce à quoi on peut s'attendre.

• (1250)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Nous avons bien compris, et ça fait peur.

Monsieur O'Reilly, qu'en pensez-vous?

[Traduction]

Sean O'Reilly: Je suis un professionnel de la sécurité des TI. J'ai vu évoluer la complexité des TI. C'est exponentiel. Les menaces dont le président de Services partagés Canada parlait tout à l'heure sont de plus en plus complexes et inquiétantes.

Je suis heureux que nous ayons tous ces fonctionnaires à l'interne, mais si vous commencez à vider la fonction publique de ses meilleurs éléments... Avec les programmes de retraite anticipée, il y a des gens qui travaillent au service du gouvernement depuis 30 ans qui pourraient décider qu'il est temps de partir. Notre plus grande crainte est de perdre des éléments essentiels de la fonction publique dans cette vague de départs volontaires. Ces gens veulent prendre leur retraite, mais nous ne les remplacerons pas. La fonction publique va se vider, mais nous ne savons pas exactement où cela va se produire.

Je crains que cette éviscération laisse des trous béants. C'est une grande crainte que nous avons. En tant que spécialiste de la cybersécurité, en particulier, je crains pour moi-même, pour nos données et pour les Canadiens.

Merci.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Nous avons tous peur.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous allons passer à M. Boulerice pour cinq minutes, après quoi nous allons terminer avec Mme Rochefort.

Monsieur Boulerice, c'est un plaisir de vous revoir au Comité.

[Français]

Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Pour commencer, je tiens à faire une remarque. Il y a ici des gens qui sont directement au cœur des services publics et des services à la population. C'est leur quotidien.

Pourtant, j'ai été témoin du fait qu'un député libéral est venu nous dire que ces gens ne nous disent pas la vérité. J'ai rarement vu autant de mépris de la part d'un gouvernement, ce gouvernement libéral, envers les gens qui donnent des services directement à la population et qui savent beaucoup plus que nous comment ça fonctionne.

Un député libéral nous a dit que la directive avait été de ne pas toucher aux services essentiels à la population.

Monsieur Harlow, vous nous avez parlé des compressions dans la défense juridique pour les vétérans.

Est-ce possible de ne pas toucher aux services essentiels destinés aux anciens combattants?

[Traduction]

Gregory Harlow: Non.

[Français]

Alexandre Boulerice: Merci.

Monsieur O'Reilly, il y a six ans presque jour pour jour, la planète était sur pause parce qu'il y avait une pandémie, à savoir la pandémie de COVID-19. Vous nous avez dit que la sécurité publique et la santé publique pouvaient être en danger à cause des compressions à l'aveugle que le gouvernement libéral a faites dans les services scientifiques.

Compte tenu de ces compressions, serions-nous mieux placés qu'en 2020 pour faire face à une pandémie? Serions-nous moins bien placés?

Sean O'Reilly: Selon moi, nous sommes moins bien placés.

Il y a eu notamment des compressions à l'Agence de la santé publique du Canada. Nous dépendions de ces gens au début de la pandémie pour les vaccins et les mesures à prendre pour ne pas contracter la COVID-19.

Pour moi, comme je l'ai dit, les compressions dans la santé et dans la science sont néfastes. Nos chercheurs et nos scientifiques sont là. Nous entendons rarement les scientifiques, mais ils sont là pour mener la science et les recherches nécessaires pour protéger les Canadiens pendant de telles crises.

Alexandre Boulerice: Les coupes annoncées par les libéraux peuvent donc mettre en danger la santé et la sécurité de la population.

Est-ce exact?

Sean O'Reilly: C'est très possible.

Alexandre Boulerice: On a souvent entendu dire que ces compressions sont faites à l'aveugle. On veut des compressions de 15 % partout. C'est comme si on sortait la scie.

Le gouvernement libéral veut utiliser l'intelligence artificielle pour savoir quels postes vont être abolis. Ce seraient des robots ou des ordinateurs qui prendraient ce genre de décisions.

Comment voyez-vous ça?

[Traduction]

Sean O'Reilly: Nous connaissons les biais de l'intelligence artificielle. Ils travaillent depuis des années à la pousser. L'intelligence artificielle n'est pas parfaite. Ce n'est pas une solution miracle. Le fait de dépendre autant de l'intelligence artificielle... J'espère que l'intelligence artificielle n'a pas été utilisée pour cibler ces compressions — elle l'a peut-être été. Ce qui nous préoccupe, c'est que nous n'avons pas d'exemples concrets des services sur lesquels les Canadiens comptent tous les jours, qui seront supprimés. Nous pensons en avoir une idée, mais cela reste de l'inconnu pour l'instant. C'est peut-être l'intelligence artificielle qui a déterminé quelles compressions devaient être faites. Je n'en suis pas certain.

• (1255)

Gregory Harlow: J'ai peut-être tort, mais lorsque je demande à Siri de faire jouer une chanson pour moi, la moitié du temps, elle ne reconnaît toujours pas le titre de la chanson que je demande. Malgré les milliards de dollars investis dans la création d'une voiture autonome, ce n'est toujours pas au point. Alors, comment un ordinateur peut-il remplacer un juriste qualifié, fort de multiples diplômes et années d'expérience, qui a été formé pour faire ce travail efficacement?

Je dois ajouter ceci. On nous dit, parallèlement à tout ça, s'attendre à ce que si l'on utilise l'intelligence artificielle, on vérifie l'exactitude des résultats. Par conséquent, même si l'on utilise l'intelligence artificielle, il faut tout de même s'assurer que tout est correct, ce qui limite vraiment les économies de temps réalisées. C'est un pensez-y bien.

Franchement, je ne voudrais pas me contenter de dire que j'ai laissé un ordinateur trouver une solution et que j'espère que c'est correct.

Sean O'Reilly: J'ajouterais rapidement une chose au sujet de l'intelligence artificielle.

Nos membres travaillent dans le domaine de l'intelligence artificielle. Ce sont des scientifiques des données. C'est un outil qui peut être utile, mais il n'est pas là pour remplacer le fonctionnaire.

[Français]

Alexandre Boulrice: Vous avez dit qu'il fallait garder l'expertise à l'interne. Ce serait une valeur essentielle pour contrôler les coûts, même sur le plan de l'efficacité. Il s'agit d'être plus efficace.

Si ces compressions sont faites, des gens vont partir.

Va-t-on être capable de garder cette expertise à l'interne? Une fois qu'elle ne sera plus là, ça va être difficile de la faire revenir.

Qu'en pensez-vous?

[Traduction]

Sean O'Reilly: Je ne saurais mieux dire.

Lorsque nos experts partent, il faut des années pour... Lorsque je me suis joint à la fonction publique, j'étais CS-1. J'ai appris des fonctionnaires qui m'entouraient, j'ai acquis des compétences et des connaissances non seulement dans mon champ de compétences en TI, mais sur la façon dont le gouvernement canadien fonctionne.

Juste pour réembaucher quelqu'un... Phénix en est l'exemple parfait. Nous avons essayé de réembaucher des gens, mais ils ne voulaient pas revenir. Ils sont partis et se sont trouvés un autre emploi.

Quand une personne prend sa retraite anticipée après 25 ans dans la fonction publique, pensez-vous qu'on va retrouver quelqu'un qui a la même connaissance pure de la façon dont les choses se font et dont le gouvernement fonctionne concrètement? Cela n'existe pas, et c'est ce que nous craignons le plus.

Gregory Harlow: Pour revenir à...

Le président: Je suis désolé, mais nous avons dépassé le temps imparti.

Nous allons terminer par Mme Rochefort, s'il vous plaît.

Pauline Rochefort: Merci, monsieur le président.

Je remercie vraiment tous ceux qui défendent notre fonction publique et qui se prononcent en sa faveur. Nous formons un excellent gouvernement. Nous avons une excellente fonction publique.

Je pense que nous pouvons tous convenir que l'examen des dépenses est parfois nécessaire.

Dans ma circonscription, en tout cas, j'ai entendu parler de chevauchements entre l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les autorités provinciales de salubrité des aliments, et même les services de santé municipaux. Mes électeurs du milieu agricole me disent qu'il y a beaucoup de chevauchements.

Monsieur O'Reilly, pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez, s'il vous plaît?

Sean O'Reilly: Lorsque j'en parle à mes membres de l'ACIA, ils me disent qu'il n'y a pas de chevauchements. Ces gens sont déjà à bout de souffle. Pensez aux crises qui sont survenues récemment. Il y a des milliers de transformateurs alimentaires qui n'ont pas été inspectés depuis des années parce qu'il n'y a pas assez d'inspecteurs à l'Agence canadienne d'inspection des aliments: c'est problématique.

Je ne vois pas de chevauchements. Je vois un manque de ressources.

Pauline Rochefort: Quand on parle de commerce interprovincial, les aliments ne font pas encore nécessairement partie de la discussion, alors que des Canadiens de partout au pays insistent beaucoup sur le fait que les aliments devraient faire partie de l'équation et faire l'objet d'un examen plus approfondi. Pensez-vous que les efforts de réorientation vers des priorités plus grandes, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, pourraient alimenter positivement les discussions sur le commerce interprovincial qui se tiennent au Canada?

Sean O'Reilly: Nos experts de l'Agence canadienne d'inspection des aliments veulent s'assurer que les aliments que nous ingérons, que nos enfants ingèrent et que nos petits-enfants ingèrent sont sûrs pour la santé. Écoutez, nos membres travaillent de pair avec leurs homologues des provinces et des municipalités, et ils veulent continuer de le faire. Ils veulent servir les Canadiens. Ils veulent d'un Canada fort, mais les vastes compressions à l'ACIA ne feront que nuire, plutôt que de contribuer à aplanir les obstacles.

Pauline Rochefort: Jouez-vous vous-même un rôle dans l'examen des possibilités qui s'offrent à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, par exemple, pour favoriser le commerce interprovincial afin que tout le Canada et les Canadiens en bénéficient?

Sean O'Reilly: Non, mais j'aimerais beaucoup avoir cette conversation avec le gouvernement et l'ACIA, pour voir s'il y a quelque chose que nous pouvons faire pour aider. Comme je l'ai dit, nous avons les experts qu'il faut.

Il y a un monsieur avec qui je travaille tous les jours qui est très impliqué dans notre syndicat. Il est responsable d'un grand nombre de rappels d'aliments qu'il ne faut pas manger. Il est très investi dans son travail et en est très fier. Il aimerait beaucoup travailler avec le gouvernement pour parler de tout cela et de la façon dont nous pourrions nous améliorer.

• (1300)

Pauline Rochefort: Ce serait formidable, si vous pouviez vous pencher sur la question. Ce serait merveilleux.

Monsieur le président, je veux juste corriger une chose. Je sais que Mme DeSousa n'est pas en ligne, mais l'autre jour, j'ai posé une question sur l'incidence que les réductions pourraient avoir sur les femmes, les groupes autochtones, les minorités visibles ou les personnes handicapées, en particulier. On m'a répondu clairement — et je veux simplement le mentionner, parce que je l'ai noté — que la Loi sur l'équité en matière d'emploi et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique garantissent qu'il y ait des exigences pour que la fonction publique « reflète la diversité du pays ». Les ministères

doivent présenter un rapport annuel sur l'embauche et sur la représentation de ces groupes dans l'effectif pour assurer que les groupes visés par l'équité en matière d'emploi sont soutenus et qu'ils ne sont pas « touchés de manière disproportionnée ».

Il y a eu un commentaire qui semblait laisser entendre qu'il y aurait un effet disproportionné sur ces groupes, alors qu'en fait, ce serait contraire à la loi. C'était mon dernier commentaire.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Nous n'avons que deux minutes de retard.

Je remercie les témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants de toutes vos observations. Je pense que cela a été très utile pour notre étude, et nous vous remercions chaleureusement.

Chers collègues, je vous souhaite une bonne et heureuse semaine de relâche en toute sécurité. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>